

P.L.F. 2005

1

Jeunesse, sports et vie associative

Jeunesse, sports et vie associative

Table des matières

Récapitulation des crédits	5
Récapitulation des crédits par agrégat et titre	7
Présentation des crédits par chapitre et article	9
Présentation des mesures de dépenses ordinaires	21
Présentation des dépenses en capital	39
Récapitulation par agrégat	43
Echelonnement des paiements résultant des autorisations de programme	59
Présentation des emplois	63

Récapitulation des crédits

Récapitulation des crédits

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
Titre III Moyens des services							
Personnel. Rémunérations d'activité	///////	///////	209.214.891	+24.921.047	234.135.938	-4.849.924	229.286.014
Personnel en activité et en retraite. Charges sociales	///////	///////	30.320.461	+2.713.700	33.034.161	-174.868	32.859.293
Matériel et fonctionnement des services	///////	///////	46.038.122	+3.963.747	50.001.869	-1.343.676	48.658.193
Subventions de fonctionnement	///////	///////	18.811.614	+8.342.331	27.153.945	-7.267.361	19.886.584
Dépenses diverses	///////	///////	1.181.758	-161.021	1.020.737	+404.263	1.425.000
Expérimentations dans le cadre de la loi organique du 1er août 2001	///////	///////	"	"	"	+75.989.439	75.989.439
Totaux titre III	///////	///////	305.566.846	+39.779.804	345.346.650	+62.757.873	408.104.523
Titre IV Interventions publiques							
Action éducative et culturelle	///////	///////	85.140.191	+91.164.328	176.304.519	-80.694.543	95.609.976
Action sociale. Assistance et solidarité	///////	///////	"	+4.000.000	4.000.000	-364.000	3.636.000
Totaux titre IV	///////	///////	85.140.191	+95.164.328	180.304.519	-81.058.543	99.245.976
Totaux pour les dépenses ordinaires	///////	///////	390.707.037	+134.944.132	525.651.169	-18.300.670	507.350.499
Titre V Investissements exécutés par l'Etat							
Equipements administratif et divers	5.000.000	6.950.000	4.350.000	///////	5.450.000	+2.066.000	7.516.000
Totaux titre V	5.000.000	6.950.000	4.350.000	///////	5.450.000	+2.066.000	7.516.000
Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat							
Equipement culturel et social	5.335.000	4.954.000	3.985.000	///////	7.174.000	+903.000	8.077.000
Expérimentations dans le cadre de la loi organique du 1er août 2001	"	3.326.000	"	///////	1.300.000	+2.937.000	4.237.000
Totaux titre VI	5.335.000	8.280.000	3.985.000	///////	8.474.000	+3.840.000	12.314.000
Totaux pour les dépenses en capital	10.335.000	15.230.000	8.335.000	///////	13.924.000	+5.906.000	19.830.000
Totaux généraux	10.335.000	15.230.000	399.042.037	///////	539.575.169	-12.394.670	527.180.499

Récapitulation des crédits par agrégat et titre

P.L.F. 2005

Récapitulation par agrégat : crédits par titre et effectifs

Agréats	Crédits				Total pour 2005	Effectifs pour 2005
	Dépenses ordinaires		Dépenses en capital			
	Titre III	Titre IV	Titre V	Titre VI		
21 Jeunesse, sports et vie associative	408.104.523	99.245.976	7.516.000	12.314.000	527.180.499	6.477
Totaux	408.104.523	99.245.976	7.516.000	12.314.000	527.180.499	6.477

Présentation des crédits par chapitre et article

La lettre R en regard d'un code d'article indique que cet article relève du budget civil de recherche et développement (BCRD)

Titre III Moyens des services

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
1ère partie Personnel. Rémunérations d'activité						
31-90	Rémunérations des personnels					
10	21	164.880	+824	165.704	"	165.704
20	21	10.621.145	+707.066	11.328.211	+498.688	11.826.899
30	21	40.415.270	+292.224	40.707.494	-1.678.491	39.029.003
50	21	68.419.223	+748.388	69.167.611	-2.412.204	66.755.407
70	21	36.194.890	+528.020	36.722.910	+16.632	36.739.542
80	21	"	+18.188.019	18.188.019	-982.180	17.205.839
90	21	1.583.228	+7.916	1.591.144	-50.000	1.541.144
	Totaux pour le chapitre	157.398.636	+20.472.457	177.871.093	-4.607.555	173.263.538
31-91	Indemnités et allocations diverses					
20	21	2.800.747	+99.293	2.900.040	+97.924	2.997.964
30	21	3.618.463	+10.201	3.628.664	-202.177	3.426.487
50	21	13.500.375	+168.042	13.668.417	-598.923	13.069.494
70	21	3.297.054	+169.551	3.466.605	+41.886	3.508.491
80	21	"	+2.822.698	2.822.698	+75.777	2.898.475
90	21	2.004.412	+10.022	2.014.434	-65.000	1.949.434
	Totaux pour le chapitre	25.221.051	+3.279.807	28.500.858	-650.513	27.850.345
31-96	Autres rémunérations					
20	21	230.743	+13.200	243.943	+350	244.293
30	21	520.765	"	520.765	-22.134	498.631
50	21	23.073.366	"	23.073.366	+466.797	23.540.163
70	21	915.683	"	915.683	+1.760	917.443
80	21	"	+1.155.583	1.155.583	-33.066	1.122.517

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
90	21 Formation	1.854.647	"	1.854.647	-5.563	1.849.084
Totaux pour le chapitre		26.595.204	+1.168.783	27.763.987	+408.144	28.172.131

3ème partie Personnel en activité et en retraite. Charges sociales

33-90 Cotisations sociales. Part de l'Etat						
20	21 Administration centrale et inspection générale	1.949.493	+104.372	2.053.865	+259.426	2.313.291
30	21 Directions régionales et départementales	4.643.482	+24.806	4.668.288	+483.505	5.151.793
50	21 Encadrement des activités physiques et sportives	12.825.907	+118.831	12.944.738	+185.055	13.129.793
70	21 Etablissements publics	5.177.567	+108.535	5.286.102	+195.671	5.481.773
80	21 Encadrement des activités concernant la jeunesse et la vie associative (nouveau)	"	+2.587.454	2.587.454	+89.083	2.676.537
90	21 Formation	350.980	+1.229	352.209	+122.397	474.606
Totaux pour le chapitre		24.947.429	+2.945.227	27.892.656	+1.335.137	29.227.793
33-91 Prestations sociales versées par l'Etat						
20	21 Administration centrale et inspection générale	246.966	+61.078	308.044	-3.301	304.743
30	21 Directions régionales et départementales	1.234.752	-439.392	795.360	-94.416	700.944
50	21 Encadrement des activités physiques et sportives	2.048.887	-437.284	1.611.603	-767.498	844.105
70	21 Etablissements publics	1.260.847	-149.147	1.111.700	-648.899	462.801
80	21 Encadrement des activités concernant la jeunesse et la vie associative (nouveau)	"	+733.199	733.199	-14.891	718.308
90	21 Formation	3.815	+19	3.834	+19.000	22.834
Totaux pour le chapitre		4.795.267	-231.527	4.563.740	-1.510.005	3.053.735
33-92 Autres dépenses d'action sociale						
10	21 Associations relevant de la jeunesse et des sports	577.765	"	577.765	"	577.765
Totaux pour le chapitre		577.765	"	577.765	"	577.765

4ème partie Matériel et fonctionnement des services

34-98 Moyens de fonctionnement des services						
20	21 Administration et inspection générale: crédits non déconcentrés	18.420.010	-400.000	18.020.010	+714.364	18.734.374

Titre III Moyens des services

chapitre		Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
31	21 Directions régionales, directions départementales: crédits non déconcentrés	304.593	"	304.593	-3.005	301.588
32	21 Directions régionales, directions départementales: crédits déconcentrés	20.945.713	+900.000	21.845.713	-549.384	21.296.329
40	21 Délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale (DIES) (nouveau)	"	+2.054.107	2.054.107	-47.100	2.007.007
50	21 Soutien logistique au développement du sport: crédits non déconcentrés	926.673	"	926.673	-10.110	916.563
80	21 <i>Soutien logistique aux activités de jeunesse et de la vie associative (ancien)</i>	"	+1.409.640	1.409.640	-1.409.640	"
91	21 Formation: crédits non déconcentrés	397.201	"	397.201	+21.278	418.479
92	21 Formation: crédits déconcentrés	5.043.932	"	5.043.932	-60.079	4.983.853
	Totaux pour le chapitre	46.038.122	+3.963.747	50.001.869	-1.343.676	48.658.193

6ème partie Subventions de fonctionnement

36-91 Subventions aux établissements publics						
30	21 Etablissements du second degré ayant des sections sportives	219.483	"	219.483	-7.650	211.833
40	21 Examens et concours	223.643	"	223.643	"	223.643
50	21 Ecole nationale d'équitation	5.265.399	"	5.265.399	+64.826	5.330.225
60	21 Laboratoire national de dépistage du dopage	4.354.032	"	4.354.032	+10.639	4.364.671
70	21 Etablissements publics	3.306.297	+70.000	3.376.297	+662.155	4.038.452
80	21 <i>Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (ancien)</i>	"	+8.272.331	8.272.331	-8.272.331	"
90	21 Formation	5.442.760	"	5.442.760	+275.000	5.717.760
	Totaux pour le chapitre	18.811.614	+8.342.331	27.153.945	-7.267.361	19.886.584

7ème partie Dépenses diverses

37-10 Conseil de prévention et de lutte contre le dopage						
10	21 Conseil de prévention et de lutte contre le dopage	845.737	"	845.737	+404.263	1.250.000
	Totaux pour le chapitre	845.737	"	845.737	+404.263	1.250.000

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services

chapitre		Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
article	agrégat					
37-91	Frais de justice et réparations civiles					
10	21 Frais de justice et réparations civiles	336.021	-161.021	175.000	"	175.000
	Totaux pour le chapitre	336.021	-161.021	175.000	"	175.000

9ème partie Expérimentations dans le cadre de la loi organique du 1er août 2001

39-01	Programme "Sport" - Expérimentation en région Auvergne (nouveau)					
01	21 Regroupement des dotations de personnel	"	"	"	"	"
02	21 Regroupement des dotations de fonctionnement et d'interventions	"	"	"	"	"
10	21 Promotion du sport pour le plus grand nombre	"	"	"	+1.460.279	1.460.279
20	21 Développement du sport de haut niveau	"	"	"	+592.813	592.813
30	21 Prévention par le sport et protection des sportifs	"	"	"	+533.547	533.547
40	21 Promotion des métiers du sport	"	"	"	+928.775	928.775
90	21 Dépenses de personnels concourant à différentes actions	"	"	"	"	"
	Totaux pour le chapitre	"	"	"	+3.515.414	3.515.414
39-02	Programme "Jeunesse et vie associative" - Expérimentation en région Auvergne (nouveau)					
01	21 Regroupement des dotations de personnel	"	"	"	"	"
02	21 Regroupement des dotations de fonctionnement et d'interventions	"	"	"	"	"
10	21 Développement de la vie associative	"	"	"	+82.600	82.600
20	21 Promotion des actions en faveur de la jeunesse	"	"	"	+1.100.158	1.100.158
30	21 Promotion des actions en faveur de l'éducation populaire	"	"	"	+392.930	392.930
40	21 Protection des jeunes	"	"	"	+215.521	215.521
50	21 Promotion de l'animation et de l'encadrement associatif	"	"	"	+471.322	471.322

Titre III Moyens des services

chapitre		Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
90	21 Dépenses de personnels concourant à différentes actions	"	"	"	"	"
	Totaux pour le chapitre	"	"	"	+2.262.531	2.262.531
39-03	Programme "Soutien à la politique du sport, de la jeunesse et de la vie associative" (hors CREPS) - Expérimentation en région Auvergne (nouveau)					
01	21 Regroupement des dotations de personnel	"	"	"	"	"
02	21 Regroupement des dotations de fonctionnement et d'interventions	"	"	"	"	"
10	21 Soutien des programmes opérationnels	"	"	"	+1.921.128	1.921.128
20	21 Recrutement, formation et action sociale	"	"	"	+58.300	58.300
30	21 Soutien de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements	"	"	"	+440.700	440.700
90	21 Dépenses de personnels concourant à différentes actions	"	"	"	"	"
	Totaux pour le chapitre	"	"	"	+2.420.128	2.420.128
39-04	Programme "Jeunesse et vie associative" - Expérimentation en administration centrale (direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative) (nouveau)					
02	21 Regroupement des dotations de fonctionnement et d'interventions	"	"	"	"	"
10	21 Développement de la vie associative	"	"	"	+6.472.000	6.472.000
20	21 Promotion des actions en faveur de la jeunesse	"	"	"	+22.901.166	22.901.166
30	21 Promotion des actions en faveur de l'éducation populaire	"	"	"	+38.418.200	38.418.200
40	21 Protection des jeunes	"	"	"	"	"
	Totaux pour le chapitre	"	"	"	+67.791.366	67.791.366

P.L.F. 2005

Titre IV Interventions publiques

chapitre		Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
60	21 Actions territoriales de promotion et de développement du sport : crédits déconcentrés (hors contrats de plan Etat-régions et hors contrats TOM)	33.982.880	-384.000	33.598.880	-17.623.387	15.975.493
80	21 Formation des animateurs et accompagnement de l'emploi: crédits non déconcentrés	1.326.290	"	1.326.290	+58.000	1.384.290
90	21 Formation des animateurs et accompagnement de l'emploi: crédits déconcentrés	7.647.874	"	7.647.874	-2.593.000	5.054.874
Totaux pour le chapitre		85.140.191	-12.161.300	72.978.891	-14.847.390	58.131.501

6ème partie Action sociale. Assistance et solidarité

46-36 Développement social (nouveau)						
60	21 Economie sociale et solidaire : crédits non déconcentrés	"	+1.600.000	1.600.000	-150.000	1.450.000
70	21 Economie sociale et solidaire : crédits déconcentrés	"	+2.000.000	2.000.000	-114.000	1.886.000
80	21 Volontariat civil de cohésion sociale et de solidarité	"	+400.000	400.000	-100.000	300.000
Totaux pour le chapitre		"	+4.000.000	4.000.000	-364.000	3.636.000

P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

Titre V Investissements exécutés par l'Etat

chapitre article	agrégat	Autorisations de programme			Crédits de paiement			
		Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005	
7ème partie Equipements administratif et divers								
57-01	Administration générale et équipement des établissements publics de l'Etat							
10	21	Services déconcentrés. Opérations déconcentrées	500	502	308	700	126	826
20	21	Services déconcentrés. Opérations d'intérêt national	2.000	1.638	908	1.500	738	2.238
30	21	Etablissements publics - extension et modernisation : opérations non déconcentrées.	"	"	1.264	950	"	950
40	21	Etablissements publics - maintenance et sécurité : opérations déconcentrées	2.500	4.810	1.870	2.300	1.202	3.502
		Totaux pour le chapitre	5.000	6.950	4.350	5.450	2.066	7.516

Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat

chapitre article	agrégat	Autorisations de programme		Crédits de paiement				
		Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005	
6ème partie Equipement culturel et social								
66-50	Subventions d'équipement aux collectivités							
40	21	Equipements sportifs. Opérations non déconcentrées	235	"	542	350	"	350
50	21	Equipements sportifs. Opérations déconcentrées	5.100	3.204	3.443	3.641	553	4.194
60	21	Equipements socio-éducatifs. Opérations non déconcentrées (nouveau)	"	"	"	"	"	"
70	21	Equipements socio-éducatifs. Opérations déconcentrées (nouveau)	"	1.750	"	3.183	350	3.533
		Totaux pour le chapitre	5.335	4.954	3.985	7.174	903	8.077
9ème partie Expérimentations dans le cadre de la loi organique du 1er août 2001								
69-01	Programme "Sport" - Expérimentation en région Aquitaine (nouveau)							
02	21	Regroupement des dotations d'interventions	"	"	"	"	"	"
10	21	Promotion du sport pour le plus grand nombre	"	1.228	"	1.159	839	1.998
20	21	Développement du sport de haut niveau	"	82	"	"	82	82
30	21	Prévention par le sport et protection des sportifs	"	91	"	"	91	91
40	21	Promotion des métiers du sport	"	59	"	"	59	59
		Totaux pour le chapitre	"	1.460	"	1.159	1.071	2.230
69-02	Programme "Jeunesse et vie associative" - Expérimentation en région Aquitaine (nouveau)							
02	21	Regroupement des dotations d'interventions	"	"	"	"	"	"
10	21	Développement de la vie associative	"	68	"	"	68	68
20	21	Promotion des actions en faveur de la jeunesse	"	1.225	"	"	1.225	1.225
30	21	Promotion des actions en faveur de l'éducation populaire	"	267	"	"	267	267
40	21	Protection des jeunes	"	"	"	141	"	141

P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat

chapitre article	agrégat	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
		Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
50	21		306			306	306
			1.866		141	1.866	2.007

Présentation des mesures de dépenses ordinaires

Catégories de mesures :

Mesures acquises

- 01 Extension en année pleine
- 02 Non-reconduction
- 03 Ajustements de crédits évaluatifs ou provisionnels
- 04 Modifications des structures gouvernementales

Mesures nouvelles

- 10 Mesures d'ajustement
- 11 Révision des services votés
- 12 Moyens nouveaux
- 13 Transferts

Titre III Moyens des services

+102.537.677

catégorie				
mesure				
01 Extension en année pleine				+1.034.679
01	001 Incidence des mesures intéressant la situation des personnels prévues en fraction d'année dans le budget de l'année précédente			+75.565
	Extension en année pleine des mesures de créations, suppressions et transformations d'emplois traduites dans le budget précédent en fraction d'année	31-90	-125.767	
		31-91	+169.962	
		33-90	+31.519	
		33-91	-149	
01	002 Revalorisation des rémunérations publiques			+932.023
	Incidence en année pleine de la revalorisation du point fonction publique intervenue le 1er janvier 2004	31-90	+782.952	
		31-91	+47.297	
		33-90	+87.428	
		33-91	+14.346	
01	003 Prestations familiales			+27.091
	Modification de la base mensuelle de calcul à compter du 1er janvier 2004 (décret n°2003-1251 du 23 décembre 2003)	33-91	+27.091	
02 Non-reconduction				-400.000
02	001 Dépenses d'informatique et de télématique			-400.000
	Ajustement des crédits au niveau nécessaire au maintien de l'existant et au renouvellement	34-98	-400.000	
03 Ajustements de crédits évaluatifs ou provisionnels				-1.266.021
03	001 Prestations sociales versées par l'Etat			-1.105.000
	Mise en oeuvre du dispositif relatif au congé de fin d'activité (loi n°96-1093 du 16 décembre 1996 modifiée)	33-91	-1.105.000	
03	002 Frais de justice et réparations civiles			-161.021
	Ajustement des crédits pour tenir compte de l'évolution des dépenses	37-91	-161.021	
04 Modifications des structures gouvernementales				+40.411.146
04	001 Décrets du 31 mars 2004 et du 14 avril 2004 relatifs à la composition du Gouvernement			+40.411.146
	Transfert au budget du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative de crédits et d'emplois résultant de la modification des structures gouvernementales	+40.411.146	31-90	+19.815.272
			31-91	+3.062.548
	Cf. section "Enseignement scolaire"	+37.449.376	31-96	+1.168.783
	Cf. section "Santé, famille, personnes handicapées et cohésion sociale"	+2.961.770	33-90	+2.826.280
			33-91	+832.185
			34-98	+4.363.747
			36-91	+8.342.331
Effectifs	18 emplois créés sur le 31-90 20	Indices		
1	Délégué interministériel à l'innovation sociale et à l'économie sociale	Gr.C-Gr.D		

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services**+102.537.677**

catégorie

mesure

1	Administrateur civil hors classe	657-Gr.B
1	Attaché principal d'administration centrale de 1ère classe	705-782
4	Agents contractuels hors catégorie	733-Gr.B
4	Agents contractuels de 1ère catégorie	410-782
2	Agents contractuels de 2ème catégorie	348-641
1	Agent contractuel	281-454
1	Adjoint administratif principal de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	271-378
1	Adjoint administratif d'administration centrale (échelle 4)	266-351
1	Agent administratif de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	263-323
1	Conducteur d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	263-323

Effectifs	36 emplois créés sur le 31-90 70	Indices
33	Conseillers d'éducation populaire et de jeunesse de classe normale	348-657
3	Conseillers d'éducation populaire et de jeunesse hors-classe	494-782

Effectifs	647 emplois créés sur le 31-90 80	Indices
494	Conseillers d'éducation populaire et de jeunesse de classe normale	348-657
94	Conseillers d'éducation populaire et de jeunesse hors-classe	494-782
39	Conseillers techniques et pédagogiques supérieurs de classe normale	378-820
11	Conseillers techniques et pédagogiques supérieurs hors classe	733-Gr.A
5	Conseillers techniques et pédagogiques de la jeunesse, des sports et des loisirs de 1ère catégorie	320-657
4	Conseillers techniques et pédagogiques de la jeunesse, des sports et des loisirs de 2ème catégorie	296-549

Effectifs	91 emplois créés sur le 36-91 80 non budgétaire(s)	Indices
1	Conseiller d'administration scolaire et universitaire hors classe	695-797
9	Conseillers d'éducation populaire et de jeunesse de classe normale	348-657
1	Directeur adjoint de certains établissements du ministère des sports	513-Gr.A
14	Enseignants de haut niveau	378-820
3	Enseignants	348-657
1	Directeur de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire	513-Gr.C
1	Directeur adjoint de certains établissements du ministère des sports	369-820
1	Directeur adjoint de certains établissements du ministère des sports	348-782
1	Attaché d'administration scolaire et universitaire	348-641

Titre III Moyens des services

+102.537.677

catégorie

mesure

1	Attaché principal de 2ème classe d'administration scolaire et universitaire	476-672
1	Sous-bibliothécaire contractuel	263-404
4	Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323
1	Agent administratif de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	263-337
1	Adjoint administratif principal de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	359-393
3	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	271-378
8	Adjoints administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351
14	Ouvriers d'entretien et d'accueil de 2ème classe des établissements d'enseignement de l'éducation nationale (échelle 2)	263-323
7	Ouvriers d'entretien et d'accueil de 1ère classe des établissements d'enseignement de l'éducation nationale (échelle 3)	263-337
6	Ouvriers professionnels principaux (échelle 4)	266-351
4	Ouvriers professionnels	263-337
2	Maîtres ouvriers	271-378
1	Bibliothécaire	348-641
1	Secrétaire d'administration scolaire et universitaire de classe exceptionnelle du ministère de l'éducation nationale	376-513
2	Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe supérieure du ministère de l'éducation nationale	351-488
3	Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe normale du ministère de l'éducation nationale	290-462

10 Mesures d'ajustement

+1.452.633

10 001 Transformation d'emplois **-21.985**

Mise en oeuvre du plan de résorption de l'emploi précaire (loi n°2001-2 du 3 janvier 2001) :	31-90	-9.271
	31-91	+6.481
	33-90	-18.894
	33-91	-301

Effectifs	5 emplois supprimés sur le 31-90 20	Indices
1	Agent contractuel de 1ère catégorie	348-641
1	Conseiller technique et pédagogique de la jeunesse, des sports et des loisirs de 1ère catégorie	320-657
1	Architecte contractuel	442-721
1	Secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administration centrale	376-513
1	Adjoint administratif d'administration centrale (échelle 4)	266-351

Effectifs	5 emplois créés sur le 31-90 20	Indices
4	Attachés d'administration centrale	348-641

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services**+102.537.677**

catégorie

mesure

1	Secrétaire administratif de classe normale d'administration centrale	290-462	
10 002	Crédits de personnel		+885.911
	Ajustement des crédits pour tenir compte de la situation réelle des personnels		31-90 +500.000
			31-96 +385.911
10 003	Transformation d'emplois		"
	Adaptation aux besoins des services		31-90 "

Effectifs	1 emploi transformé sur le 31-90 20	Indices
1	Secrétaire administratif de classe normale d'administration centrale (supprimé)	290-462
1	Technicien de recherche et de formation de classe normale de l'éducation nationale (créé)	296-462

Effectifs	1 emploi transformé sur le 31-90 20	Indices
1	Professeur agrégé de classe normale (supprimé)	378-820
1	Professeur agrégé hors-classe (créé)	657-Gr.A

Effectifs	1 emploi transformé sur le 31-90 20	Indices
1	Agent contractuel de 1ère catégorie (supprimé)	348-641
1	Professeur des écoles de classe normale (créé)	348-657

Effectifs	2 emplois transformés sur le 31-90 30	Indices
2	Techniciens de recherche et de formation de classe normale de l'éducation nationale (supprimés)	296-462
2	Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe normale du ministère de l'éducation nationale (créés)	290-462

Effectifs	10 emplois supprimés sur le 31-90 70	Indices
3	Professeurs agrégés de classe normale	378-820
1	Technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle de l'éducation nationale	376-513
1	Assistant de service social	307-499
1	Magasinier spécialisé hors classe (échelle 4)	266-351
1	Enseignant	348-657
2	Chargés de recherche	488
1	Technicien en radiologie	280-415

Effectifs	10 emplois créés sur le 31-90 70	Indices
3	Professeurs agrégés hors-classe	657-Gr.A
1	Secrétaire d'administration scolaire et universitaire de classe exceptionnelle du ministère de l'éducation nationale	376-513
1	Technicien paramédical de classe supérieure	410-499

Titre III Moyens des services

+102.537.677

catégorie

mesure

1	Ingénieur d'études de 2ème classe	369-618
1	Assistant de service social principal	374-533
1	Magasinier en chef (échelle 5)	271-378
2	Assistants ingénieurs	338-550

Effectifs	1 emploi transformé sur le 31-90 80	Indices
1	Conseiller technique et pédagogique de la jeunesse, des sports et des loisirs de 1ère catégorie (supprimé)	320-657
1	Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse de classe normale (créé)	348-657

10 004 Ecole nationale d'équitation **+68.661**

Majoration de la subvention versée à l'école nationale d'équitation pour tenir compte :	36-91	+68.661
- de la revalorisation des rémunérations publiques	+26.538	
- de l'évolution prévisible des rémunérations	+42.123	

10 005 Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire **+23.191**

Majoration de la subvention versée à l'INJEP pour tenir compte de la revalorisation des rémunérations publiques	36-91	+23.191
---	-------	---------

10 006 Cotisations sociales. Part de l'Etat **+1.421.697**

Incidence de la création de la cotisation au régime additionnel de la fonction publique (article 76 de la loi n°2003-775 du 21 août 2003)	33-90	+1.376.575
	36-91	+45.122

10 007 Dotation générale de décentralisation de la collectivité territoriale de Corse **-938.206**

Ajustement de la compensation des transferts de compétence opérés en faveur de la collectivité territoriale de Corse (application de la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse - articles 30 à 35 relatifs aux personnels)	-894.291	31-90	-894.291
		31-96	-43.915
Autre ajustement de la compensation des transferts de compétence opérés en faveur de la collectivité territoriale de Corse (application de la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse)	-43.915		

Effectifs	9 emplois supprimés sur le 31-90 30	Indices
2	Inspecteurs de la jeunesse et des sports de 2ème classe	369-733
1	Attaché d'administration scolaire et universitaire	348-641
1	Secrétaire d'administration scolaire et universitaire de classe exceptionnelle du ministère de l'éducation nationale	376-513
2	Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe normale du ministère de l'éducation nationale	290-462
1	Adjoint administratif principal de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	271-378
1	Adjoint administratif des services déconcentrés (échelle 4)	266-351
1	Agent administratif de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services**+102.537.677**

catégorie

mesure

Effectifs	6 emplois supprimés sur le 31-90 50	Indices
6	Professeurs de sport de classe normale	348-657

Effectifs	6 emplois supprimés sur le 31-90 80	Indices
5	Conseillers d'éducation populaire et de jeunesse de classe normale	348-657
1	Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse hors-classe	494-782

10 008 Moyens de fonctionnement **+13.364**

Ajustement des crédits relatifs à l'indemnité de logement des inspecteurs 34-98 +13.364

11 Révision des services votés -1.087.332

11 001 Réduction du nombre d'emplois **-626.832**

Poursuite de l'externalisation de certaines fonctions assurées par des personnels techniques ouvriers et de service des établissements publics et rationalisation du réseau des établissements : suppression de 90 emplois à compter du 1er septembre 2005

31-90 -497.898

33-90 -56.140

33-91 -16.420

Suppression de 6 emplois de conseillers techniques et pédagogiques de la jeunesse, des sports et des loisirs à compter du 1er septembre 2005 : catégorie d'emplois en voie d'extinction

36-91 -56.374

Effectifs	6 emplois supprimés sur le 31-90 50 au 01/09/2005	Indices
1	Conseiller technique et pédagogique de la jeunesse, des sports et des loisirs de 1ère catégorie	320-657
5	Conseillers techniques et pédagogiques de la jeunesse, des sports et des loisirs de 2ème catégorie	296-549

Effectifs	83 emplois supprimés sur le 31-90 70 au 01/09/2005	Indices
18	Ouvriers d'entretien et d'accueil de 1ère classe des établissements d'enseignement de l'éducation nationale (échelle 3)	263-337
48	Ouvriers d'entretien et d'accueil de 2ème classe des établissements d'enseignement de l'éducation nationale (échelle 2)	263-323
9	Adjoint administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351
3	Maîtres ouvriers principaux des services déconcentrés (EIS)	327-415
5	Ouvriers professionnels des services déconcentrés (échelle 3)	263-337

Effectifs	5 emplois supprimés sur le 36-91 50 au 01/09/2005 non budgétaire(s)	Indices
5	Ouvriers d'entretien et d'accueil de 2ème classe des établissements d'enseignement de l'éducation nationale (échelle 2)	263-323

Effectifs	2 emplois supprimés sur le 36-91 80 au 01/09/2005 non budgétaire(s)	Indices
2	Ouvriers d'entretien et d'accueil de 2ème classe des établissements d'enseignement de l'éducation nationale	263-323

Titre III Moyens des services

+102.537.677

catégorie

mesure

(échelle 2)

11 002 Réduction des moyens de fonctionnement **-460.500**

Réduction des crédits	34-98	-140.500
	36-91	-320.000

12 Moyens nouveaux +4.715.04412 001 Création d'emplois **+426.883**

Création de 10 emplois dont un emploi en administration centrale, 8 emplois dans les établissements et un emploi à l'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire	31-90	+277.631
	31-91	+51.732
	33-90	+33.806
	33-91	+9.132
	36-91	+54.582

Effectifs	1 emploi créé sur le 31-90 20	Indices
1	Inspecteur général de la jeunesse et des sports	695-Gr.C

Effectifs	8 emplois créés sur le 31-90 70	Indices
5	Conseillers techniques et pédagogiques supérieurs de classe normale	378-820
1	Technicien paramédical de classe supérieure	410-499
1	Contractuel masseur kinésithérapeute	307-472
1	Agent contractuel de 3ème catégorie	289-379

Effectifs	1 emploi créé sur le 36-91 80 non budgétaire(s)	Indices
1	Conseiller technique et pédagogique supérieur de classe normale	378-820

12 002 Conseillers techniques et pédagogiques supérieurs **+34.372**

Création du corps des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs : transformation, au 1er septembre 2005, de 20 emplois de professeur de sport et 5 emplois de conseiller d'éducation populaire et de jeunesse en 25 emplois de conseiller technique et pédagogique supérieur	31-90	+20.850
	31-91	+7.475
	33-90	+1.961
	33-91	+688
	36-91	+3.398

Effectifs	15 emplois supprimés sur le 31-90 50 au 01/09/2005	Indices
2	Professeurs de sport hors-classe	494-782
13	Professeurs de sport de classe normale	348-657

Effectifs	15 emplois créés sur le 31-90 50 au 01/09/2005	Indices
5	Conseillers techniques et pédagogiques supérieurs hors classe	733-Gr.A
10	Conseillers techniques et pédagogiques supérieurs de classe normale	378-820

Effectifs	4 emplois supprimés sur le 31-90 70 au 01/09/2005	Indices
1	Professeur de sport hors-classe	494-782

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services**+102.537.677**

catégorie

mesure

3 Professeurs de sport de classe normale 348-657

Effectifs	4 emplois créés sur le 31-90 70 au 01/09/2005	Indices
1	Conseiller technique et pédagogique supérieur hors classe	733-Gr.A
3	Conseillers techniques et pédagogiques supérieurs de classe normale	378-820

Effectifs	4 emplois supprimés sur le 31-90 80 au 01/09/2005	Indices
1	Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse hors-classe	494-782
3	Conseillers d'éducation populaire et de jeunesse de classe normale	348-657

Effectifs	4 emplois créés sur le 31-90 80 au 01/09/2005	Indices
1	Conseiller technique et pédagogique supérieur hors classe	733-Gr.A
3	Conseillers techniques et pédagogiques supérieurs de classe normale	378-820

Effectifs	1 emploi transformé sur le 36-91 50 au 01/09/2005 non budgétaire(s)	Indices
1	Professeur de sport de classe normale (supprimé)	348-657
1	Conseiller technique et pédagogique supérieur de classe normale (créé)	378-820

Effectifs	1 emploi transformé sur le 36-91 80 au 01/09/2005 non budgétaire(s)	Indices
1	Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse de classe normale (supprimé)	348-657
1	Conseiller technique et pédagogique supérieur de classe normale (créé)	378-820

12 003 Personnel contractuel du secteur sport **+97.916**

Création, au 1er septembre 2005, de 6 contrats de préparation olympique et de haut niveau portant l'effectif total à 417	31-96	+73.400
	33-90	+22.020
	33-91	+2.496

12 004 Personnel médical **+346.779**

Renforcement de l'activité des équipes médicales chargées des contrôles antidopage	+330.000	31-90	+12.673
		31-96	+275.000
Revalorisation des rémunérations des kinésithérapeutes contractuels en fonction à l'INSEP	+16.779	33-90	+3.688
		33-91	+418
		34-98	+55.000

Effectifs	4 emplois supprimés sur le 31-90 70	Indices
4	Contractuels masseurs kinésithérapeutes	280-415

Effectifs	4 emplois créés sur le 31-90 70	Indices
1	Contractuel masseur kinésithérapeute	410-499

Titre III Moyens des services

+102.537.677

catégorie

mesure

3	Contractuels masseurs kinésithérapeutes	307-472		
12 005	Formation des personnels			+340.000
	Formation initiale et continue des personnels : élargissement du champ de compétence du ministère au domaine de la vie associative, développement des compétences d'expertise des agents dans leur mission d'aide et d'assistance au mouvement sportif		31-91 31-96 34-98 36-91	+15.000 +70.000 +85.000 +170.000
12 006	Cotisations sociales. Part de l'Etat			+601.569
	Incidence de la création d'une contribution destinée au financement des mesures en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées (contribution solidarité autonomie)		33-90 36-91	+582.104 +19.465
12 007	Fonctionnement des services			+500.000
	Dépenses d'informatique : développement de l'administration électronique, renforcement de la sécurité des systèmes d'information et mise en oeuvre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001		34-98	+500.000
12 008	Conseil de prévention et de lutte contre le dopage			+404.263
	Abondement des crédits destinés :	+404.263	37-10	+404.263
	- à la revalorisation des rémunérations publiques	+1.700		
	- à l'évolution prévisible des rémunérations	+4.695		
	- aux besoins en matière de recherche et de prévention	+397.868		
12 009	Fonctionnement des établissements			+1.013.262
	Externalisation de certaines fonctions assurées par les personnels techniques ouvriers et de service des établissements publics	+978.262	36-91	+1.013.262
	Démarche qualité en formation	+35.000		
12 010	Formation des animateurs			+170.000
	Développement des aides individuelles à la formation initiale conduisant aux qualifications professionnelles du sport et de l'animation (crédits non reductibles)	+70.000	34-98 36-91	+100.000 +70.000
	Participation des professionnels aux jurys d'examens (crédits non reductibles)	+100.000		
12 011	Initiative des jeunes			+550.000
	"Envie d'agir" : pérennisation du concours et hébergement du site	+350.000	34-98	+150.000
	"Défi-jeunes" : augmentation du nombre de bourses	+200.000	36-91	+400.000
12 012	Conseils de jeunes			+200.000
	Renforcement du rôle de consultation et d'expertise des conseils de jeunes		34-98 36-91	+150.000 +50.000
12 013	Pôle ressources			+30.000
	Création d'un pôle ressources à l'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire		36-91	+30.000

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services

+102.537.677

catégorie

mesure

13 Transferts +57.677.528

13 001 Transfert interne "

Redéploiement des crédits entre articles : consolidation des mouvements effectués en gestion	31-91	"
--	-------	---

13 002 Transfert interne "

Transfert de 18 emplois et des crédits correspondants entre les articles concernant l'administration centrale, les services déconcentrés et les établissements publics.	31-90	"
	31-91	"
	33-90	"
	33-91	"

Effectifs	13 emplois créés sur le 31-90 20	Indices
1	Inspecteur principal de la jeunesse et des sports	513-Gr.B
5	Conseillers techniques et pédagogiques supérieurs de classe normale	378-820
3	Conseillers d'éducation populaire et de jeunesse de classe normale	348-657
2	Professeurs de sport hors-classe	494-782
2	Professeurs de sport de classe normale	348-657

Effectifs	4 emplois supprimés sur le 31-90 30	Indices
1	Inspecteur principal de la jeunesse et des sports	513-Gr.B
3	Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe normale du ministère de l'éducation nationale	290-462

Effectifs	11 emplois supprimés sur le 31-90 50	Indices
5	Conseillers techniques et pédagogiques supérieurs de classe normale	378-820
2	Professeurs de sport hors-classe	494-782
4	Professeurs de sport de classe normale	348-657

Effectifs	5 emplois créés sur le 31-90 70	Indices
2	Professeurs de sport de classe normale	348-657
3	Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe normale du ministère de l'éducation nationale	290-462

Effectifs	3 emplois supprimés sur le 31-90 80	Indices
3	Conseillers d'éducation populaire et de jeunesse de classe normale	348-657

13 003 Transfert interne "

Redéploiement des crédits entre articles : consolidation des mouvements effectués en gestion	33-90	"
	33-91	"

13 004 Transfert interne "

Redéploiement des crédits entre articles : consolidation des mouvements effectués en gestion	34-98	"
--	-------	---

Titre III Moyens des services

+102.537.677

catégorie

mesure

13 005 Transfert interne **+453.570**

Expérimentations dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 :	31-90	-1.928.446
regroupement sur le chapitre 39-01 des crédits de personnel, de fonctionnement et d'intervention pour l'expérimentation en région Auvergne du programme "Sport"	31-91	-415.803
	31-96	-279.900
	33-90	-306.750
Cf. mesure : 13-001 du titre IV	33-91	-19.295
	34-98	-104.000
	36-91	-7.650
	39-01	+3.515.414

Effectifs	62 emplois supprimés sur le 31-90 50	Indices
1	Professeur agrégé de classe normale	378-820
7	Professeurs de sport hors-classe	494-782
54	Professeurs de sport de classe normale	348-657

Effectifs	23 emplois créés sur le 39-01 10	Indices
2	Professeurs de sport hors-classe	494-782
21	Professeurs de sport de classe normale	348-657

Effectifs	13 emplois créés sur le 39-01 20	Indices
13	Professeurs de sport de classe normale	348-657

Effectifs	10 emplois créés sur le 39-01 30	Indices
1	Professeur de sport hors-classe	494-782
9	Professeurs de sport de classe normale	348-657

Effectifs	16 emplois créés sur le 39-01 40	Indices
1	Professeur agrégé de classe normale	378-820
4	Professeurs de sport hors-classe	494-782
11	Professeurs de sport de classe normale	348-657

13 006 Transfert interne **+1.207.045**

Expérimentations dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 :	31-90	-627.889
regroupement sur le chapitre 39-02 des crédits de personnel, de fonctionnement et d'interventions pour l'expérimentation en région Auvergne du programme "Jeunesse et vie associative"	31-91	-119.698
	31-96	-47.200
	33-90	-117.195
Cf. mesure : 13-002 du titre IV	33-91	-12.304
	34-98	-131.200
	39-02	+2.262.531

Effectifs	20 emplois supprimés sur le 31-90 80	Indices
3	Conseillers d'éducation populaire et de jeunesse hors-classe	494-782
17	Conseillers d'éducation populaire et de jeunesse de	348-657

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services

+102.537.677

catégorie

mesure

classe normale

Effectifs	5 emplois créés sur le 39-02 20	Indices
-----------	---------------------------------	---------

1	Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse hors-classe	494-782
---	---	---------

4	Conseillers d'éducation populaire et de jeunesse de classe normale	348-657
---	--	---------

Effectifs	5 emplois créés sur le 39-02 30	Indices
-----------	---------------------------------	---------

1	Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse hors-classe	494-782
---	---	---------

4	Conseillers d'éducation populaire et de jeunesse de classe normale	348-657
---	--	---------

Effectifs	5 emplois créés sur le 39-02 40	Indices
-----------	---------------------------------	---------

1	Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse hors-classe	494-782
---	---	---------

4	Conseillers d'éducation populaire et de jeunesse de classe normale	348-657
---	--	---------

Effectifs	5 emplois créés sur le 39-02 50	Indices
-----------	---------------------------------	---------

5	Conseillers d'éducation populaire et de jeunesse de classe normale	348-657
---	--	---------

13 007 Transfert interne

"

Expérimentations dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 :	31-90	-1.460.914
regroupement sur le chapitre 39-03 des crédits de personnel et de fonctionnement pour l'expérimentation en région Auvergne (hors CREPS) du programme "Soutien à la politique du sport, de la jeunesse et de la vie associative"	31-91	-195.700
	31-96	-25.152
	33-90	-186.038
	33-91	-60.624
	34-98	-491.700
	39-03	+2.420.128

Effectifs	52 emplois supprimés sur le 31-90 30	Indices
-----------	--------------------------------------	---------

3	Adjoints administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	359-393
---	---	---------

5	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	271-378
---	---	---------

10	Adjoints administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351
----	---	---------

5	Attachés d'administration scolaire et universitaire	348-641
---	---	---------

1	Secrétaire d'administration scolaire et universitaire de classe exceptionnelle du ministère de l'éducation nationale	376-513
---	--	---------

2	Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe supérieure du ministère de l'éducation nationale	351-488
---	---	---------

8	Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe normale du ministère de l'éducation nationale	290-462
---	--	---------

1	Agent administratif de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	263-337
---	--	---------

3	Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323
---	--	---------

Titre III Moyens des services

+102.537.677

catégorie

mesure

3	Directeurs départementaux de 3ème catégorie de la jeunesse, des sports et des loisirs	477-820
1	Directeur régional de la jeunesse, des sports et des loisirs	679-Gr.B
1	Directeur régional adjoint de 3ème catégorie de la jeunesse, des sports et des loisirs	477-820
1	Ingénieur d'études de 2ème classe	369-618
3	Inspecteurs de la jeunesse et des sports de 2ème classe	369-733
5	Inspecteurs de la jeunesse et des sports de 1ère classe	641-820

Effectifs	1 emploi supprimé sur le 31-90 50	Indices
1	Professeur de sport de classe normale	348-657

Effectifs	53 emplois créés sur le 39-03 10	Indices
3	Adjoint administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	359-393
5	Adjoint administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	271-378
10	Adjoint administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351
5	Attachés d'administration scolaire et universitaire	348-641
2	Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe supérieure du ministère de l'éducation nationale	351-488
1	Secrétaire d'administration scolaire et universitaire de classe exceptionnelle du ministère de l'éducation nationale	376-513
8	Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe normale du ministère de l'éducation nationale	290-462
1	Agent administratif de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	263-337
3	Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323
3	Directeurs départementaux de 3ème catégorie de la jeunesse, des sports et des loisirs	477-820
1	Directeur régional de la jeunesse, des sports et des loisirs	679-Gr.B
1	Directeur régional adjoint de 3ème catégorie de la jeunesse, des sports et des loisirs	477-820
1	Ingénieur d'études de 2ème classe	369-618
3	Inspecteurs de la jeunesse et des sports de 2ème classe	369-733
5	Inspecteurs de la jeunesse et des sports de 1ère classe	641-820
1	Professeur de sport de classe normale	348-657

13 008 Transfert interne

+56.998.708

Expérimentations dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 :	34-98	-1.529.640
regroupement sur le chapitre 39-04 des crédits de fonctionnement et d'interventions d'administration centrale, gérés par la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, au titre du programme "Soutien à la politique du sport, de la jeunesse et de la vie associative"	36-91	-9.263.018
	39-04	+67.791.366

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services**+102.537.677**

catégorie

mesure

Cf. mesure : 13-003 du titre IV

13	009	Transfert entre sections		+300.000
		Participation du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche au concours "envie d'agir"	36-91	+300.000
		Cf. section : Education nationale, enseignement supérieur et recherche. I. Enseignement scolaire		-300.000
13	010	Transfert entre sections		+132.000
		Transfert de crédits de rémunérations au profit de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire	36-91	+132.000
		Cf. section : Education nationale, enseignement supérieur et recherche. I. Enseignement scolaire		-132.000
13	011	Transfert entre sections		-1.413.795
		Transfert aux caisses d'allocations familiales (CAF) du service des prestations familiales à compter du 1er janvier 2005	33-91	-1.413.795
		Cf. section : Charges communes		+1.413.795

Titre IV Interventions publiques

+14.105.785

catégorie				
mesure				
02 Non-reconstruction				-12.161.300
02	001 Moyens d'interventions			-12.161.300
	Non-reconstruction de la dotation inscrite au budget de 2004 à titre non renouvelable	43-91		-12.161.300
04 Modifications des structures gouvernementales				+107.325.628
04	001 Décrets du 31 mars 2004 et du 14 avril 2004 relatifs à la composition du Gouvernement			+107.325.628
	Transfert au budget du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative de crédits d'interventions résultant de la modification des structures gouvernementales	+107.325.628	43-90	+103.325.628
			46-36	+4.000.000
	Cf. section "Enseignement scolaire"	+103.325.628		
	Cf. section "Santé, famille, personnes handicapées et cohésion sociale"	+4.000.000		
10 Mesures d'ajustement				+43.117
10	001 Musée national du sport			+55.617
	Ajustement de la dotation	43-91		+55.617
10	002 Dotation générale de décentralisation de la collectivité territoriale de Corse			-12.500
	Ajustement de la compensation des transferts de compétence opérés en faveur de la collectivité territoriale de Corse (application de la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse)	43-90		-7.000
		43-91		-5.500
11 Révision des services votés				-26.777.837
11	001 Réduction des moyens d'intervention			-26.777.837
	Réduction des crédits	43-90		-6.550.000
		43-91		-19.977.837
		46-36		-250.000
12 Moyens nouveaux				+7.142.500
12	001 Formation des animateurs			+72.500
	Soutien des bénévoles et professionnalisation de l'encadrement du mouvement associatif (crédits non reductibles)	43-91		+72.500
12	002 Grandes manifestations sportives			+5.000.000
	Subvention au groupement d'intérêt public "Paris Ile-de-France 2012" (crédits non reductibles)	+2.000.000	43-91	+5.000.000
	Aide au comité d'organisation de la coupe du monde de rugby de 2007 (crédits non reductibles)	+1.000.000		
	Contribution de l'Etat à l'organisation et à la participation des équipes de France aux autres grandes compétitions internationales (jeux méditerranéens, jeux de la francophonie, championnats et coupes d'europe, jeux de l'avenir handisport...) (crédits non reductibles)	+2.000.000		
12	003 Sport de haut niveau			+425.000
	Amélioration de l'environnement des sportifs de haut niveau dans les établissements publics du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie	+300.000	43-91	+425.000

P.L.F. 2005

Titre IV Interventions publiques**+14.105.785**

catégorie			
mesure			
	associative		
	Insertion professionnelle des sportifs de haut niveau	+125.000	
12	004 Sport et santé		+500.000
	Suivi médical des sportifs inscrits dans les filières d'accès au sport de haut niveau	43-91	+500.000
12	005 Valorisation de la fonction éducative et sociale du sport		+715.000
	Soutien aux associations sportives : poursuite de la création de centres ressources et d'information pour les bénévoles (CRIB) (création de 25 postes FONJEP)	+185.000 43-91	+715.000
	Amélioration de l'accès des personnes handicapées aux pratiques sportives (crédits non reconductibles)	+130.000	
	Soutien à la féminisation de la pratique sportive et à la prise de responsabilité des femmes dans les instances sportives (crédits non reconductibles)	+100.000	
	Lutte contre les incivilités et la violence dans le sport : soutien aux actions d'accompagnement dans des sites expérimentaux Ville (crédits non reconductibles)	+150.000	
	Prise en compte du développement durable dans la mise en oeuvre de la politique sportive locale (crédits non reconductibles)	+150.000	
12	006 Pôles ressources		+60.000
	Création de deux pôles ressources dans des Centres d'éducation populaire et de sport (CREPS)	43-90	+30.000
		43-91	+30.000
12	007 Soutien à l'emploi associatif		+370.000
	Création de 50 postes FONJEP	43-90	+370.000
13	Transferts		-61.466.323
13	001 Transfert interne		-453.570
	Expérimentations dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 :	43-91	-453.570
	regroupement sur le chapitre 39-01 des crédits de personnel, de fonctionnement et d'interventions pour l'expérimentation en région Auvergne du programme "Sport"		
	Cf. mesure : 13-005 du titre III		
13	002 Transfert interne		-1.207.045
	Expérimentations dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 :	43-90	-1.069.445
	regroupement sur le chapitre 39-02 des crédits de personnel, de fonctionnement et d'interventions pour l'expérimentation en région Auvergne du programme "Jeunesse et vie associative"	43-91	-91.600
		46-36	-46.000
	Cf. mesure : 13-006 du titre III		
13	003 Transfert interne		-56.998.708
	Expérimentations dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 :	43-90	-56.998.708
	regroupement sur le chapitre 39-04 des crédits de fonctionnement et d'interventions d'administration centrale, gérés par la direction de la		

Titre IV Interventions publiques

+14.105.785

catégorie

mesure

jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, au titre du programme "Soutien à la politique du sport, de la jeunesse et de la vie associative"

Cf. mesure : 13-008 du titre III

13	004	Transfert interne		-941.000
		Expérimentations dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 :		
		regroupement sur le chapitre 69-01 des crédits d'interventions et de subventions d'équipement pour l'expérimentation en région Aquitaine du programme "Sport"	43-91	-941.000
13	005	Transfert interne		-1.866.000
		Expérimentations dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 :		
		regroupement sur le chapitre 69-02 des crédits d'interventions et de subventions d'équipement pour l'expérimentation en région Aquitaine du programme "Jeunesse et vie associative"	43-90	-1.622.000
			43-91	-176.000
			46-36	-68.000

Présentation des dépenses en capital

Titre V Investissements 6.950.000 7.516.000
exécutés par l'Etat

chapitre	Analyse des autorisations de programme demandées	Autorisations de programme	Crédits de paiement
<i>article</i>			
57-01	Administration générale et équipement des établissements publics de l'Etat	6.950.000	7.516.000
<i>10</i>	<i>Services déconcentrés. Opérations déconcentrées</i> Travaux de maintenance et de sécurité	<i>502.000</i>	<i>826.000</i>
<i>20</i>	<i>Services déconcentrés. Opérations d'intérêt national</i> Acquisitions, travaux, matériel de premier équipement nécessaire au relogement des services déconcentrés	<i>1.638.000</i>	<i>2.238.000</i>
<i>30</i>	<i>Etablissements publics - extension et modernisation : opérations non déconcentrées.</i> Cet article comporte uniquement des crédits de paiement (services votés) pour la poursuite des opérations lancées au titre des lois de finances antérieures	"	<i>950.000</i>
<i>40</i>	<i>Etablissements publics - maintenance et sécurité : opérations déconcentrées</i> Travaux d'entretien et de sécurité dans les CREPS, écoles et instituts (dont contrats de plan Etat-régions 2000-2006)	<i>4.810.000</i>	<i>3.502.000</i>

P.L.F. 2005

Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat **8.280.000** **12.314.000**

chapitre article	Analyse des autorisations de programme demandées	Autorisations de programme	Crédits de paiement
66-50	Subventions d'équipement aux collectivités	4.954.000	8.077.000
40	<i>Equipements sportifs. Opérations non déconcentrées</i> Cet article comporte uniquement des crédits de paiement (services votés) pour la poursuite des opérations lancées au titre des lois de finances antérieures	"	350.000
50	<i>Equipements sportifs. Opérations déconcentrées</i> Aménagement et rénovation du patrimoine sportif (dont contrats de plan Etat-régions 2000-2006)	3.204.000	4.194.000
70	<i>Equipements socio-éducatifs. Opérations déconcentrées</i> Rénovation des centres de vacances et de loisirs (dont contrats de plan Etat-régions 2000-2006)	1.750.000	3.533.000
69-01	Programme "Sport" - Expérimentation en région Aquitaine	1.460.000	2.230.000
10	<i>Promotion du sport pour le plus grand nombre</i> Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001	1.228.000	1.998.000
20	<i>Développement du sport de haut niveau</i> Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001	82.000	82.000
30	<i>Prévention par le sport et protection des sportifs</i> Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001	91.000	91.000
40	<i>Promotion des métiers du sport</i> Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 Cf. mesure n°13-004 du titre IV	59.000	59.000
69-02	Programme "Jeunesse et vie associative" - Expérimentation en région Aquitaine	1.866.000	2.007.000
10	<i>Développement de la vie associative</i> Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001	68.000	68.000

P.L.F. 2005

Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat **8.280.000** **12.314.000**

chapitre	Analyse des autorisations de programme demandées	Autorisations de programme	Crédits de paiement
	<i>article</i>		
	<i>20 Promotion des actions en faveur de la jeunesse</i>	1.225.000	1.225.000
	Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001		
	<i>30 Promotion des actions en faveur de l'éducation populaire</i>	267.000	267.000
	Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001		
	<i>40 Protection des jeunes</i>	"	141.000
	Sur cet article sont inscrits les crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001		
	<i>50 Promotion de l'animation et de l'encadrement associatif</i>	306.000	306.000
	Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001		
	Cf. mesure n°13-005 du titre IV		

Récapitulation par agrégat

Agréгат 21 Jeunesse, sports et vie associative

Autorisations de programme, crédits de paiement et effectifs regroupés dans l'agrégat

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
Dépenses ordinaires							
Titre III	///////	///////	305.566.846	+39.779.804	345.346.650	+62.757.873	408.104.523
<i>Personnel</i>	///////	///////	239.535.352	+27.634.747	267.170.099	-5.024.792	262.145.307
<i>Fonctionnement</i>	///////	///////	66.031.494	+12.145.057	78.176.551	-8.206.774	69.969.777
<i>Expérimentations</i>	///////	///////	"	"	"	+75.989.439	75.989.439
Titre IV	///////	///////	85.140.191	+95.164.328	180.304.519	-81.058.543	99.245.976
Totaux pour les dépenses ordinaires	///////	///////	390.707.037	+134.944.132	525.651.169	-18.300.670	507.350.499
Dépenses en capital							
Titre V	5.000.000	6.950.000	4.350.000	///////	5.450.000	+2.066.000	7.516.000
Titre VI	5.335.000	8.280.000	3.985.000	///////	8.474.000	+3.840.000	12.314.000
Totaux pour les dépenses en capital	10.335.000	15.230.000	8.335.000	///////	13.924.000	+5.906.000	19.830.000
Totaux généraux	10.335.000	15.230.000	399.042.037	+134.944.132	539.575.169	-12.394.670	527.180.499

Effectifs pour 2005 : 6.477

P.L.F. 2005

Agrégat 21 Jeunesse, sports et vie associative

Chapitres – articles regroupés dans l'agrégat

			Crédits de paiement	
			Dotations 2004	Total pour 2005
Dépenses ordinaires				
Titre III			305.566.846	408.104.523
Chapitre	31-90	Rémunérations des personnels (intégralité du chapitre)	157.398.636	173.263.538
Chapitre	31-91	Indemnités et allocations diverses (intégralité du chapitre)	25.221.051	27.850.345
Chapitre	31-96	Autres rémunérations (intégralité du chapitre)	26.595.204	28.172.131
Chapitre	33-90	Cotisations sociales. Part de l'Etat (intégralité du chapitre)	24.947.429	29.227.793
Chapitre	33-91	Prestations sociales versées par l'Etat (intégralité du chapitre)	4.795.267	3.053.735
Chapitre	33-92	Autres dépenses d'action sociale (intégralité du chapitre)	577.765	577.765
Chapitre	34-98	Moyens de fonctionnement des services (intégralité du chapitre)	46.038.122	48.658.193
Chapitre	36-91	Subventions aux établissements publics (intégralité du chapitre)	18.811.614	19.886.584
Chapitre	37-10	Conseil de prévention et de lutte contre le dopage (intégralité du chapitre)	845.737	1.250.000
Chapitre	37-91	Frais de justice et réparations civiles (intégralité du chapitre)	336.021	175.000
Chapitre	39-01	Programme "Sport" - Expérimentation en région Auvergne (nouveau) (intégralité du chapitre)	"	3.515.414
Chapitre	39-02	Programme "Jeunesse et vie associative" - Expérimentation en région Auvergne (nouveau) (intégralité du chapitre)	"	2.262.531
Chapitre	39-03	Programme "Soutien à la politique du sport, de la jeunesse et de la vie associative" (hors CREPS) - Expérimentation en région Auvergne (nouveau) (intégralité du chapitre)	"	2.420.128
Chapitre	39-04	Programme "Jeunesse et vie associative" - Expérimentation en administration centrale (direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative) (nouveau) (intégralité du chapitre)	"	67.791.366
Titre IV			85.140.191	99.245.976
Chapitre	43-90	Jeunesse et vie associative (nouveau) (intégralité du chapitre)	"	37.478.475
Chapitre	43-91	Sport de haut niveau, développement de la pratique sportive et formation (intégralité du chapitre)	85.140.191	58.131.501
Chapitre	46-36	Développement social (nouveau) (intégralité du chapitre)	"	3.636.000
Totaux pour les dépenses ordinaires			390.707.037	507.350.499
Dépenses en capital				
Titre V			4.350.000	7.516.000
Chapitre	57-01	Administration générale et équipement des établissements publics de l'Etat (intégralité du chapitre)	4.350.000	7.516.000

P.L.F. 2005

Agrégat 21 Jeunesse, sports et vie associative

			Crédits de paiement	
			Dotations 2004	Total pour 2005
Titre VI			3.985.000	12.314.000
Chapitre	66-50	Subventions d'équipement aux collectivités (intégralité du chapitre)	3.985.000	8.077.000
Chapitre	69-01	Programme "Sport" - Expérimentation en région Aquitaine (nouveau) (intégralité du chapitre)	"	2.230.000
Chapitre	69-02	Programme "Jeunesse et vie associative" - Expérimentation en région Aquitaine (nouveau) (intégralité du chapitre)	"	2.007.000
Totaux pour les dépenses en capital			8.335.000	19.830.000
Totaux généraux			399.042.037	527.180.499

Agrégat 21 Jeunesse, sports et vie associative

Agrégat 21 : Sports

Composantes de l'agrégat

Le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement relative aux actions en faveur de la jeunesse, aux activités physiques et sportives et à la pratique des sports ainsi qu'au développement de la vie associative .

Il dispose pour ce faire de trois directions (« jeunesse, éducation populaire et vie associative », "sports", "personnel et administration"), de deux délégations ("délégation à l'emploi et aux formations" et "délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale"), d'un réseau de services déconcentrés et d'établissements ainsi que de l'inspection générale de la jeunesse et des sports.

1. soutien aux pratiques sportives

L'Etat, les collectivités territoriales, les associations, les fédérations sportives, les entreprises et leurs institutions sociales contribuent à la promotion et au développement des activités physiques et sportives, conformément au cadre législatif défini à cet effet et complété par les dispositions relatives à la protection de la santé et l'instauration du schéma de services collectifs du sport. L'objectif du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative est de mettre en place en liaison avec l'ensemble des acteurs concernés les conditions permettant d'offrir à chacun la pratique sportive de son choix, au niveau correspondant à ses aspirations et à ses capacités physiques et psychologiques, tout en veillant à préserver l'intégrité des personnes. Les interventions du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative permettent de faire jouer à plein les « effets de levier » : elles contribuent très directement à la mobilisation concertée et cohérente des financements publics et privés complémentaires très au-delà de son apport initial.

Les personnels techniques et pédagogiques du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative jouent un rôle essentiel pour la mise en œuvre de la politique de l'Etat. Les conseillers techniques sportifs aident les fédérations et leurs organes déconcentrés à définir leurs projets, développer la pratique, structurer les clubs, détecter et former les sportifs. Les conseillers d'animation sportive assurent la mise en œuvre des volets " sports " des politiques ministérielles et interministérielles ; ils participent aux missions d'évaluation, de conseil, d'assistance et de contrôle des acteurs locaux.

Le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative a le souci et la volonté d'adapter son organisation et ses modes d'intervention aux besoins et attentes de ses interlocuteurs. Tel est notamment le cas depuis quelques années dans les secteurs de la protection des usagers, de l'observation et de l'analyse des réalités actuelles et des évolutions à prévoir des activités physiques et sportives, de la lutte contre le dopage, de l'adaptation du cadre législatif et réglementaire aux besoins des pratiquants et des usagers,... La prise en compte des évolutions passe, au plan du droit, par la publication régulière de textes législatifs et réglementaires, mais aussi par la diffusion de très nombreux documents techniques d'information et de conseils (grâce à l'usage renforcé des « TIC »). Textes et documents sont toujours établis à l'issue de concertations approfondies et directes avec les partenaires (collectivités territoriales, mouvement sportif) et les « autres acteurs » (monde économique).

1.1. accès aux pratiques sportives pour tous

Il s'agit d'accroître la pratique d'activités physiques et sportives tout particulièrement au sein des clubs, en renforçant la dimension éducative et le rôle du sport en matière d'insertion et de cohésion sociale.

Par l'attribution de subventions, mais d'abord et avant tout par l'action structurante de ses personnels, le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative incite les associations et les fédérations sportives à mettre en place de nouvelles offres de pratiques, plus diversifiées, pour les différents publics, en portant une attention spécifique aux jeunes et aux femmes, ainsi qu'aux personnes handicapées. La pratique sportive des jeunes est encouragée au plan local dans le cadre de politiques contractuelles visant à valoriser le rôle éducatif et social du sport et prenant bien en compte l'intercommunalité (contrats éducatifs locaux par exemple) et par des aides individuelles allouées aux plus défavorisés leur permettant d'adhérer plus aisément à des associations sportives agréées.

Agrégat 21 Jeunesse, sports et vie associative

L'organisation du sport repose sur l'investissement personnel de milliers de bénévoles. Ce bénévolat, facteur de cohésion sociale, est aussi vecteur de citoyenneté. Il s'agit pour l'Etat d'aider ces bénévoles dans leur quotidien par la mise en œuvre d'actions de formation des cadres (bénévoles et professionnels) et l'apport de conseils : à cet effet, des centres de ressources et d'information pour les bénévoles (CRIB) sont mis en place sur tout le territoire ; ces centres bénéficient de l'attribution de postes FONJEP. L'Etat soutient les projets des bénévoles par des subventions et en prenant des mesures relatives à une reconnaissance sociale de leur action ainsi qu'à la prise en charge d'une partie des frais occasionnés par leur activité associative.

Les pratiquant(e)s attendent une qualification affirmée et une forte disponibilité de la part des personnes encadrant « leurs » activités sportives. Le ministère intervient pour structurer et soutenir la professionnalisation de l'encadrement des associations par des aides spécifiques notamment dans le cadre du dispositif "Plan sport emploi "(PSE) et le partenariat avec les associations « Profession-Sport ».

La mise aux normes de sécurité des équipements sportifs, propriétés, pour la plupart, des collectivités territoriales est contrôlée par les services du ministère. Leur adaptation à l'évolution de la demande sociale, des nouvelles formes de pratiques et des besoins appréhendés dans le schéma de services collectifs du sport, ainsi que dans le recensement national intégral des équipements sportifs en cours de réalisation, est soutenue par le ministère au moyen d'aides techniques et financières. Les concours financiers prennent en compte le double objectif du développement du sport et de l'aménagement harmonieux du territoire national

Très attentif au renforcement du lien intergénérationnel, le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative a, par ailleurs, implanté dans ses établissements nationaux (instituts, écoles et CREPS) l'opération « Solidar'été » qui vise à accueillir plusieurs milliers de jeunes ne partant pas en vacances, afin de leur proposer - avec le concours de grandes associations nationales (de jeunesse, de sports, caritatives) - une palette d'activités diversifiées et des occasions de rencontre avec des personnes qui souffrent - notamment l'été - de l'isolement.

Le ministère participe, en outre, à « l'échange de bonnes pratiques sportives » en matière de développement du sport et de valeurs éducatives et sociales du sport par le biais de programmes de coopération sportive bilatérale avec de nombreux partenaires ainsi que dans des forums internationaux, dans le cadre notamment de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe, de la CONFEJES et de l'UNESCO.

1.2. protection des sportifs et sécurité de la pratique

Le ministère chargé des sports assure la promotion du sport en faveur de la santé. Il cherche à réduire les risques sanitaires liés aux activités physiques et sportives.

Le ministère apporte un concours important aux fédérations sportives pour assurer le suivi médical des sportifs. Le fonctionnement du laboratoire national de dépistage du dopage, qui effectue les analyses de 9 000 prélèvements en moyenne annuelle, mettant en œuvre des techniques de pointe, est pris en charge par le ministère. Mis en place et soutenus par le ministère chargé des sports, des antennes médicales de prévention et de lutte contre le dopage (AMPLD), des médecins conseillers et un numéro vert "Allo-Ecoute dopage" contribuent à promouvoir la santé des sportifs et à lutter contre le dopage. Des commissions régionales de prévention et de lutte contre les trafics de produits dopants ont été créées courant 2003 et 2004 dans chaque région. De nature interministérielle, ces commissions, présidées par les préfets de région et les procureurs de la République, sont animées par les DRDJS. La lutte contre le dopage ne peut trouver sa pleine efficacité qu'au niveau international. Le ministère conduit une action déterminée en faveur d'une harmonisation des réglementations et pratiques de lutte contre le dopage au sein du Conseil de l'Europe, de l'UNESCO et (si la constitution européenne est adoptée) de l'Union européenne.

Avec ses partenaires, il participe, par ailleurs, à la réalisation d'actions de prévention des accidents liés aux diverses formes de pratiques sportives (loisirs nautiques, montagne, sports urbains, port du casque à vélo...) et développe des actions de contrôle. Facteur de cohésion sociale, le sport n'est pas pour autant à l'abri des incivilités ou des actes de violence. Face à la montée de ces déviances, le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative met en place des actions de veille et d'alerte ainsi que des programmes d'accompagnement éducatif et de formation dans le cadre notamment d'avenants " sports " aux contrats locaux de sécurité.

Agrégat 21 Jeunesse, sports et vie associative

1.3. sport de haut niveau, grands événements et rayonnement international

Le maintien de la France a un rang très élevé parmi les grandes nations sportives passe par une contribution spécifique et significative de l'Etat à l'organisation et au financement du sport de haut niveau. Ceci concerne tant les filières d'accès au sport de haut niveau (il existe, à l'heure actuelle, des pôles « France » et « Espoirs », labellisés, implantés notamment dans le réseau des établissements nationaux du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative que les aides aux sportifs de haut niveau en matière d'orientation, de formation et d'insertion professionnelle ou le soutien financier et humain (notamment en conseillers techniques sportifs pour le haut niveau) aux fédérations sportives pour la préparation et la participation aux grandes compétitions sportives. Le ministère est le principal financeur des délégations françaises aux grands événements multidisciplinaires tels que les Jeux olympiques et paralympiques, les Jeux méditerranéens, les Jeux de la francophonie.

L'Etat soutient, également, l'organisation en France de grandes manifestations sportives internationales, championnats du monde, championnats d'Europe, en particulier par le biais d'aides financières aux organisateurs (fédérations, associations, groupements d'intérêt public) et à la réalisation d'équipements d'envergure mondiale. Dans le prolongement de l'action initiée par le ministère en matière de coordination internationale des réglementations, de coopération et d'échanges entre les nations, les fédérations sportives sont soutenues pour jouer un rôle actif au sein des instances sportives, européennes et mondiales. Les échanges associatifs internationaux sont également encouragés ainsi que l'usage de la langue française dans les compétitions et les instances internationales.

2. jeunesse et éducation populaire

Les politiques regroupées dans la composante « jeunesse et éducation populaire » visent à favoriser l'apprentissage et l'exercice de la citoyenneté en développant la participation à la vie sociale et l'accès aux pratiques artistiques, culturelles, scientifiques. Au delà des 6-28 ans qui sont la tranche d'âge prioritairement visée, elles s'adressent à un public intergénérationnel en s'inscrivant dans une démarche d'éducation populaire, c'est-à-dire d'éducation non formelle. Elles sont menées en partenariat avec les associations et les collectivités territoriales.

Les actions développées au titre de cette composante sont mises en oeuvre notamment par des personnels techniques et pédagogiques (conseillers d'éducation populaire et de jeunesse principalement) qui assurent des missions de formation, de conseil, d'expertise, d'expérimentation et de recherche dans les services et établissements relevant du ministre chargé de la jeunesse (notamment de l'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire). Elles s'appuient sur des moyens financiers : crédits d'intervention et de fonctionnement. Des partenariats sont conclus avec les associations de jeunesse et d'éducation populaire qui constituent de véritables opérateurs des politiques publiques.

2.1. participation des jeunes à la vie sociale

Le ministère de la jeunesse des sports et de la vie associative subventionne le réseau information jeunesse. Ce réseau a pour mission de mettre à la disposition des jeunes, dans des structures de proximité, une information actualisée dans les domaines qui les concernent, en s'appuyant notamment sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il comprend une tête de réseau nationale (le centre d'information et de documentation jeunesse -CIDJ-), des relais régionaux (31 centres régionaux d'information jeunesse -CRIJ- et centres d'information jeunesse -CIJ-) et des relais locaux, au nombre d'environ 1 600 (bureaux information jeunesse -BIJ-, points information jeunesse -PIJ- et bus information jeunesse). En 2003, près de 4 900 000 jeunes ont été renseignés dans ces structures.

Dans le cadre de la mise en place de l'opération « envie d'agir » destinée à offrir aux jeunes une information claire, actualisée et accessible sur les actions auxquelles ils peuvent prendre part dans les domaines culturels, artistiques, sportifs, humanitaires, et économiques, des journées de l'engagement ont été organisées en mars 2003 dans tous les établissements scolaires, universitaires et d'apprentissage, dans le réseau information jeunesse et les associations pour permettre aux jeunes de prendre contact avec les associations et les représentants des diverses collectivités et de s'orienter dans leur choix. En 2003, des concours « envie d'agir » ont récompensé 607 lauréats pour un montant de 600 000€.

Le ministère apporte également dans le cadre d'une opération intitulée Défi-jeunes un accompagnement pédagogique et technique ainsi qu'un soutien financier (chèques conseils, formation, bourses décernées par des jurys régionaux d'un montant pouvant atteindre 8 000 € à des projets de jeunes âgés de 15 à 28 ans). En 2003, 692 projets ont été primés, concernant 1 653 jeunes. Environ 67 % des projets professionnels (création d'emploi ou d'entreprise) réalisés sont pérennisés au-delà de 2 ans. Ces projets représentent 60% de ceux qui sont primés.

Agrégat 21 Jeunesse, sports et vie associative

Le ministère anime le dispositif chantiers de jeunes bénévoles en relation avec les ministères chargés des affaires sociales, du travail et de la solidarité, de la culture et de la communication et de l'écologie et du développement durable. Il participe au financement de ces chantiers que ses correspondants régionaux coordonnent. Ces chantiers réunissent des participants d'origines sociales et culturelles différentes et ont notamment pour objet le maintien et la restauration du patrimoine, l'entretien de l'environnement. En 2003, environ 700 chantiers de jeunes ont été organisés.

Le ministère prend en charge les dépenses de fonctionnement du conseil de la jeunesse ainsi que celles des conseils départementaux de la jeunesse, généralisés depuis 2001. Il aide à la création des conseils locaux au niveau de la commune ou du quartier. Ces conseils composés de représentants des associations et mouvements de jeunesse de toutes tendances sont des espaces de dialogue et de concertation entre la jeunesse et les pouvoirs publics. Ils sont aussi des lieux de prises d'initiatives tant au niveau national que local (rencontres, projets, participation à des actions de prévention...).

2.2. soutien au tissu associatif et éducation populaire

Le ministère apporte son soutien financier au fonctionnement des associations œuvrant dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation populaire, auxquelles il est attribué un agrément fondé sur le respect par celles-ci des principes de démocratie, de transparence et d'absence de discrimination. Il participe au FONJEP (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) qui finance partiellement la rémunération des personnels permanents remplissant des fonctions d'animation et de gestion qui sont employés par des mouvements de jeunesse, des associations d'éducation populaire ou des organismes privés à but non lucratif concourant à l'action sociale (2 618 postes ETP en 2003 ; aide annuelle : 7 381 € par poste).

Il attribue des subventions de fonctionnement à des associations nationales de jeunesse et d'éducation populaire dont l'activité correspond aux orientations de sa politique. Il les aide à réaliser leurs projets dans le cadre de conventions d'objectifs. Il encourage le fonctionnement démocratique des associations, leur ouverture aux femmes et aux jeunes. Il porte une attention particulière aux associations nouvellement créées en leur apportant une aide financière spécifique. Ces très petites associations et juniors associations représentent environ 10 % des associations subventionnées depuis 2001.

Les crédits destinés pour l'essentiel à la formation des bénévoles associatifs et, de façon accessoire, à la réalisation d'études ou à la mise en œuvre d'expérimentations dans le domaine de la vie associative sont inscrits au budget du ministère suite à la suppression en loi de finances 2004 du compte d'affectation spéciale dénommé Fonds national pour le développement de la vie associative (FNDVA). Ces crédits ont vocation à bénéficier à l'ensemble du champ associatif, au-delà des seuls domaines de la jeunesse et de l'éducation populaire. Un conseil du développement de la vie associative a été institué en 2004 auprès du ministre pour lui proposer les priorités dans l'attribution des subventions aux associations.

2.3. accès aux pratiques de loisirs et protection des mineurs

Les pratiques culturelles et sportives à finalité éducative devant être accessibles à tous, le ministère intervient, en liaison, le cas échéant, avec d'autres ministères, pour offrir aux enfants d'âge scolaire et aux jeunes des loisirs de qualité. Il participe à l'élaboration et au financement des contrats éducatifs locaux (CEL) signés avec les collectivités locales. En 2003, 14 000 établissements scolaires sont impliqués dans cette opération qui concerne environ 4 millions d'enfants et de jeunes. 2 700 contrats éducatifs locaux ont été signés avec 9 000 communes dont 60% de plus de 10 000 habitants.

Il favorise également l'accès aux pratiques amateurs en subventionnant les associations, en organisant des stages (stages de réalisation), et en décernant des prix.

Le ministère contrôle les centres de vacances et de loisirs (CVL) tant du point de vue de la sécurité physique des enfants que du point de vue de leur sécurité morale. Il veille à la qualité pédagogique des séjours. Il mène ainsi des actions de prévention de l'illettrisme en dehors du temps scolaire en partenariat avec les associations de jeunesse et d'éducation populaire, les collectivités locales et les directions régionales aux affaires culturelles. Ces actions, qui ont essentiellement pour cadre les centres de vacances et les centres de loisirs, consistent en la mise à disposition d'outils pédagogiques ou d'intervenants qualifiés, l'organisation de formation à destination des animateurs de centres de vacances et de centres de loisirs pour les préparer à l'usage de ces outils et la structuration de réseaux d'échange et de mutualisation des ressources.

P.L.F. 2005

Agrégat 21 Jeunesse, sports et vie associative

Il aide à la mise aux normes et à la rénovation des CVL. A cet effet, il vise à soutenir la rénovation d'au moins 5 % par an des 18 000 centres de vacances et centres de loisirs agréés par le ministère.

Dans le cadre de la lutte contre l'exclusion, le ministère attribue des bourses individuelles d'un montant maximal de 305 € à des jeunes aux ressources modestes préparant le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (B.A.F.A.) et le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (B.A.F.D.) de centre de vacances et de loisirs.

Le ministère encourage les échanges interculturels. Il s'appuie sur l'Office Franco-Allemand de la Jeunesse (OFAJ), pour consolider la coopération franco-allemande en privilégiant les stages professionnels, l'attribution de bourses pour les jeunes stagiaires, et les échanges interassociatifs. Chaque année, 7000 échanges impliquant 200 000 jeunes sont mis en place. Grâce à l'Office Franco-Québécois de la Jeunesse (OFQJ), il renforce la coopération en matière de jeunesse dans le cadre de projets de type professionnel ou culturel. Au sein de la confédération des ministères de la jeunesse et des sports des pays ayant le français en partage (CONFESJES), il soutient dans les pays du Sud le développement de politiques nationales de jeunesse notamment par la formation d'experts et favorise l'insertion économique et sociale des jeunes francophones par le développement de micro-projets. Il développe enfin la coopération internationale et la mobilité des jeunes dans le cadre de protocoles bilatéraux.

3. actions non ventilées

3.1. qualifications et formation professionnelle

Aides à l'accès aux formations

Une prise en charge partielle ou totale des frais pédagogiques de formation pour les stagiaires relevant des formations professionnelles initiales conduisant à des diplômes délivrés par le ministère des sports est mise en œuvre depuis l'année 2000. Ces stagiaires ne doivent par ailleurs bénéficier d'aucune aide financière émanant d'une collectivité territoriale ou d'un organisme " mutualisateur ".

Actions de formation menées par les établissements publics et le secteur associatif

Le ministère subventionne des organismes en fonction des actions de formation qu'ils mènent. Ces organismes appartiennent :

- au secteur public : les 3 écoles nationales (ENSA, ENV, ENE) et les 23 CREPS ont vocation, outre leur rôle dans la promotion du sport de haut niveau, à dispenser les formations professionnelles relatives aux différents métiers du sport notamment la préparation aux brevets d'Etat d'éducateur sportif et, pour une part moins importante, les formations relatives aux métiers de l'animation.
- au secteur associatif : les diplômes du domaine de la jeunesse et de l'éducation populaire s'obtiennent à l'issue de formations organisées par des personnes morales, le plus souvent associatives, habilitées par les services déconcentrés du ministère après examen d'un cahier des charges garantissant leur capacité à mettre en œuvre la formation dans des conditions satisfaisantes.

Collation des grades, certifications, analyse des besoins en formation

Les services déconcentrés mettent en œuvre les dispositifs de certification :

- organisation des examens (jurys) conduisant aux diplômes délivrés par le ministère : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (B.P.J.E.P.S.), brevet d'Etat d'éducateur sportif (B.E.E.S.), brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien (B.A.P.A.A.T.), brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse (B.E.A.T.E.P.), diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animation (D.E.F.A.), diplôme d'Etat de directeur de projet d'animation et de développement (D.E. – D.P.A.D.) ;
- validation des acquis de l'expérience.

Les directions régionales mènent des études relatives à l'observation des métiers de l'animation qui permettent d'analyser les besoins de formation et l'évolution des métiers. Ces études sont menées en partenariat avec les régions, les services de l'Etat concernés et des représentants des branches professionnelles. Au niveau national, l'observatoire national des métiers, de l'animation et du sport (ONMAS) apporte également des éléments stratégiques permettant d'apprécier l'évolution des métiers.

3.2. fonctions support

Ces fonctions regroupent des actions transversales, notamment les missions de pilotage, de contrôle et d'inspection, d'évaluation, de communication et de gestion des moyens. Elles peuvent également concerner certaines actions relevant du domaine " jeunesse " qui sont assurées par des structures communes (ex: administration centrale, services déconcentrés et CREPS).

Agrégat 21 Jeunesse, sports et vie associative

Répartition des coûts

Indicateur de coûts : Effectifs au 31 décembre

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
					PLF	Prévision de dépense en gestion
1	soutien aux pratiques sportives	3264	3.259	3.255	3.241	3.241
	<i>protection des sportifs et sécurité de la pratique</i>	62	64	68	68	68
	<i>sport de haut niveau, grands événements et rayonnement international</i>	826	829	831	840	840
2	<i>non ventilé par sous-composante</i>	2.376	2.366	2.356	2.333	2.333
	jeunesse et éducation populaire	742	738	738	728	728
	actions non ventilées	3.388	3.382	3.320	3.244	3.244
	<i>qualifications et formation professionnelle</i>	1.367	1.362	1.304	1.226	1.226
	<i>fonctions support</i>	2.021	2.020	2.016	2.018	2.018
	Total	7.394	7.379	7.313	7.213	7.213

1. Effectifs budgétaires, contrats de préparation olympique et de haut niveau et médecine du sport (chapitre 31-96), emplois non budgétaires sur subvention des établissements publics.

2. On peut considérer que plus de 80 % de l'activité des personnels est affectée au développement du sport de masse (accès aux pratiques sportives pour tous).

Indicateur de coûts : Dépenses budgétaires hors personnel (Millions d'euros)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
					PLF	Prévision de dépense en gestion
	soutien aux pratiques sportives	83	75	88	67	67
	<i>accès aux pratiques sportives pour tous</i>					
	<i>protection des sportifs et sécurité de la pratique</i>	36	30	35	15	15
	<i>protection des sportifs et sécurité de la pratique</i>	16	14	22	25	25
	<i>sport de haut niveau, grands événements et rayonnement international</i>	31	31	31	27	27
	jeunesse et éducation populaire	127	103	117	114	114
	<i>participation des jeunes à la vie sociale</i>	18	16	17	18	18
	<i>soutien au tissu associatif et éducation populaire</i>	64	48	51	45	45
	<i>accès aux pratiques de loisirs et protection des mineurs</i>	43	37	43	41	41
	<i>non ventilé par sous-composante</i>	2	2	6	10	10
	actions non ventilées	66	72	77	78	78
	<i>qualifications et formation professionnelle</i>	24	25	29	27	27
	<i>fonctions support</i>	42	47	48	51	51
	Total	276	250	282	259	259

P.L.F. 2005

Agrégat 21 Jeunesse, sports et vie associative

Indicateur de coûts : Dépenses totales (Millions d'euros)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
					PLF	Prévision de dépense en gestion
	soutien aux pratiques sportives	217	207	224	204	204
	<i>accès aux pratiques sportives pour tous</i>	36	30	35	16	16
	<i>protection des sportifs et sécurité de la pratique</i>	17	15	23	26	26
	<i>sport de haut niveau, grands événements et rayonnement international</i>	64	62	62	58	58
	<i>non ventilé par sous-composante</i>	100	100	104	104	104
	jeunesse et éducation populaire	153	131	142	139	139
	<i>participation des jeunes à la vie sociale</i>	18	16	17	18	18
	<i>soutien au tissu associatif et éducation populaire</i>	64	48	51	45	45
	<i>accès aux pratiques de loisirs et protection des mineurs</i>	43	37	43	40	40
1	<i>non ventilé par sous-composante</i>	28	30	31	36	36
	actions non ventilées	167	177	177	184	184
	<i>qualifications et formation professionnelle</i>	56	60	59	62	62
2	<i>fonctions support</i>	111	117	118	122	122
	Total	537	515	543	527	527

1. Les crédits de fonctionnement et d'intervention de la D.I.I.S.E.S. sont inclus dans les montants du PLF 2005

2. Les crédits de personnel de la D.I.I.S.E.S. sont inclus dans les montants du PLF 2005

Indicateur de coûts : Dépenses extra budgétaires (CAS) (Millions d'euros)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
					PLF	Prévision de dépense en gestion
	Sports					
1	<i>FNDS</i>	204	212	248	260	260

1. Le Fonds national pour le développement du sport (FNDS) est un compte d'affectation spéciale créé par la loi de finances pour 1979, alimenté en recettes par un prélèvement sur les jeux gérés par la Française des jeux (2,9%), sur le Pari Mutuel Urbain (0,01%) et une contribution de 5% sur le produit de la cession à un service de télévision des droits de diffusion télévisuelle des manifestations sportives. Il a été autorisé à recevoir le boni de liquidation de l'association " Comité français d'organisation de la Coupe du monde de football de 1998 ".

Géré en concertation avec le mouvement sportif au sein de commissions paritaires tant au niveau national qu'au niveau régional, le FNDS a vocation à aider les associations et fédérations sportives pour la mise en œuvre de leurs actions tant dans le domaine du sport de haut niveau que dans le domaine du sport de masse. Il finance également la réalisation ou transformation d'équipements sportifs appartenant aux associations, aux collectivités locales ou à l'Etat. En conséquence, il concourt aux actions menées au titre de la composante " sports ".

Agrégat 21 Jeunesse, sports et vie associative

Organismes et budgets spécialisés

Les centres d'éducation populaire et de sport (CREPS)

Les centres d'éducation populaire et de sport (CREPS) ont vocation à accueillir les pôles relevant des filières d'accès au sport de haut niveau, et à ce titre participent à la préparation sportive des athlètes, mais aussi à leur future insertion professionnelle. Ils participent à la formation des agents des différentes collectivités publiques et des cadres bénévoles ou permanents des associations, ainsi qu'à l'animation sportive régionale. Les CREPS ont vocation à être les opérateurs du ministère dans le champ des formations initiales aux métiers du sport et sont des opérateurs de droit commun dans le champ de la formation professionnelle. Ils entreprennent également des actions d'études, de recherche et de documentation, en liaison avec l'ensemble des partenaires concernés et concourent au développement de la communication sociale. Ils ont enfin vocation à constituer des « centres ressources » pour la conception et l'application de politiques prioritaires. Leur action est rattachée à la sous-composante "qualifications et formation professionnelle" de la composante "fonctions non ventilées". (Ressources prévisionnelles 2005 : 51,2 M euros dont 34 M euros de ressources propres, 8 M euros de subvention du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative et 9,2 M euros autres subventions – Dépenses d'investissement prévisionnelles: 3,7 M€)

L'institut national des sports et de l'éducation physique (INSEP)

L'institut national des sports et de l'éducation physique (INSEP) participe à la politique nationale de développement des activités physiques et sportives particulièrement dans le domaine du sport de haut niveau, prépare les sportifs de haut niveau, effectue des recherches et assure la diffusion dans le champ des activités physiques et sportives, assure un service de traitement, de traumatologie sportive et de rééducation au sein du département médical. Son action est rattachée à la sous-composante "sport de haut niveau, grands événements et rayonnement international" de la composante "soutien aux pratiques sportives" (budget prévisionnel 2005 fonctionnement : 7,7 M€, investissement : 0,9 M€).

L'école nationale d'équitation (ENE)

L'école nationale d'équitation (ENE) a pour objectif de former et perfectionner à l'échelon national des cadres de l'équitation notamment par la préparation des candidats aux épreuves des brevets d'Etat de moniteur, instructeur et professeur d'équitation, d'organiser des sessions de préparation aux compétitions nationales et internationales à la demande de la fédération française des sports équestres. L'ENE a également pour mission de participer aux études et recherches sur les plans techniques et pédagogiques proposées par le Conseil supérieur de l'équitation, de constituer un centre de documentation dans le domaine de l'enseignement et de la pratique de l'équitation, d'assurer le maintien et le rayonnement de l'équitation française, notamment par la gestion du Cadre noir. Son action est rattachée à la sous-composante "qualifications et formation professionnelle" de la composante "fonctions non ventilées" (budget prévisionnel 2005 - fonctionnement : 8,9 M€, investissement : 0,8 M€).

L'école nationale de ski et d'alpinisme (ENSA)

L'école nationale de ski et d'alpinisme (ENSA) a pour mission l'élaboration de méthodes d'enseignement en matière de ski et de sport de montagne, la formation et le perfectionnement des entraîneurs et des personnels techniques et d'encadrement pour les équipes nationales et les clubs, la formation, le contrôle de la formation et le perfectionnement des professionnels des métiers sportifs de la montagne, et la préparation aux diplômes conduisant à ces professions, l'information et la formation dans les domaines du ski et de la montagne des personnels des services extérieurs du ministère des sports, le perfectionnement des membres des équipes de France de ski et des jeunes espoirs ainsi que des alpinistes de haut niveau. L'ENSA participe à la documentation et à la recherche dans le domaine du ski et de la montagne, et à l'accueil pour leur formation et leur perfectionnement de skieurs et d'alpinistes étrangers. Son action est rattachée à la sous-composante "qualifications et formation professionnelle" de la composante "fonctions non ventilées" (budget prévisionnel 2005 - fonctionnement : 3,5 M€, investissement : 0,5 M€).

L'école nationale de voile (ENV)

L'école nationale de voile (ENV) a pour mission l'élaboration d'une doctrine en matière de navigation sportive à la voile et de pédagogie appliquée à la pratique de la voile, la formation et le perfectionnement des personnels techniques d'encadrement et des entraîneurs destinés aux bases régionales, aux clubs, centres scolaires et de jeunesse, ainsi que l'information dans les domaines de la navigation à voile des personnels extérieurs du ministère des sports. L'ENV a également pour mission le perfectionnement des membres des équipes de France de voile et des jeunes espoirs, la formation et l'entraînement des clubs de bord et des équipages de croisière et de course de croisière appelés à représenter la France ou le ministère des sports dans les grandes compétitions, la constitution d'un centre de documentation et de recherche dans le domaine de l'enseignement nautique et la pratique de la voile en France. Son action est rattachée à la sous-composante "qualifications et formation professionnelle" de la composante "fonctions non ventilées" (budget prévisionnel 2005 - fonctionnement : 1,2 M€, investissement : 0,1 M€).

Agrégat 21 Jeunesse, sports et vie associative

Le Laboratoire national de dépistage du dopage (LNDD)

Le Laboratoire national de dépistage du dopage (LNDD) a pour missions d'effectuer les analyses prévues par le code de santé publique, d'assurer la gestion et l'envoi du matériel nécessaire aux prélèvements, de mener des travaux de recherche pour adapter le contrôle destiné à lutter contre le dopage au progrès technique et scientifique et d'assurer la valorisation de leurs résultats, de réaliser ou de contribuer à la réalisation de nouvelles méthodes de détection de produits ou substances modifiant artificiellement les capacités physiques ou masquant l'emploi de substances ou procédés ayant cette propriété. Il doit également apporter une assistance technique et scientifique aux actions de prévention menées dans le cadre de la lutte contre le dopage, d'effectuer les analyses sous la forme de prestations de service faisant, d'une part, l'objet de convention à la demande de collectivités d'outre-mer, d'Etats étrangers, du Comité international olympique, de comités nationaux olympiques ou de fédérations sportives étrangères ainsi que d'organismes internationaux ayant pour objet la lutte contre le dopage et, d'autre part, sur la requête d'autorités judiciaires. (budget prévisionnel 2005 - fonctionnement : 4,2 M€, investissement : 0,8 M€).

L'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP)

L'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) a pour principale mission de promouvoir l'éducation populaire sous toutes ses formes. Son action se répartit entre les composantes « participation à la vie des jeunes à la vie sociale » et « actions non ventilées ». (Budget prévisionnel 2004 : 20M€).

Objectifs, résultats et cibles

soutien aux pratiques sportives

Efficacité socio-économique

1. accroître le nombre des pratiquants et des licenciés et fidéliser ceux-ci

Cet objectif vise au développement de la pratique du sport dans un cadre organisé et notamment au sein des clubs sportifs. Sa réalisation peut être mesurée par une enquête auprès des fédérations sportives agréées, portant sur le nombre de licences sportives qu'elles délivrent chaque année.

Le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative a également lancé en 2000 une enquête sur un échantillon qui permet de mieux connaître l'évolution de la pratique sportive de la population, y compris en dehors du cadre organisé des associations et fédérations sportives.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			
1	Population de 15 à 75 ans déclarant avoir des activités physiques et sportives (millions) <i>accès aux pratiques sportives pour tous</i>		37	nc	37	37	
1	Nombre de licenciés dans les fédérations sportives (millions)	14,7	14,9	nc	14,9	14,8	

1. Derniers chiffres publiés : licences de 2002 et enquête sur les pratiques sportives 2000

2. faciliter l'accès aux pratiques sportives associatives à des publics particuliers : les personnes handicapées, les femmes, les personnes les plus défavorisées

Le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative incite au moyen de subventions les associations et les fédérations à mettre en place des dispositifs d'accueil particulier permettant de favoriser la pratique sportive des personnes handicapées, des femmes et des plus défavorisés.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			
1	Pourcentage de licenciées sportives sur le total de licences <i>accès aux pratiques sportives pour tous</i>	33,8%	37%	nc	37%	37%	
1	Nombre de licenciés dans les fédérations organisant le sport pour handicapés <i>accès aux pratiques sportives pour tous</i>	47.534	48.000	nc	45.000	45.000	

1. Derniers chiffres publiés : licences de 2002

Agrégat 21 Jeunesse, sports et vie associative

3. protéger la santé des sportifs de haut niveau et des sportifs inscrits dans les filières du haut niveau

L'exigence de la pratique sportive de haut niveau rend indispensable un suivi médical régulier des sportifs pour éviter des dommages corporels irrémédiables. L'usage du dopage doit être combattu par des campagnes de prévention et l'organisation de contrôles à fins répressives.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

1	Pourcentage de sportifs ayant effectué un suivi médical/Nombre de sportifs de haut niveau ou en filières de haut niveau (en %) <i>Protection des sportifs et sécurité</i>	27%	27%	33%	35%	37%	
---	--	-----	-----	-----	-----	-----	--

1. Le suivi médical comprend plusieurs types d'examens dans l'année, d'une fréquence variable selon les examens et les disciplines. En application de la loi du 23 mars 1999, l'objectif est d'en faire bénéficier à terme tous les sportifs inscrits sur la liste nationale des sportifs de haut niveau (.6.531 en 2003) et ceux inscrits dans les filières du haut niveau (9.904 en 2003). Ce dispositif a été révisé par arrêté du 11 février 2004 pour mieux l'adapter à la diversité des disciplines et des niveaux de pratique.

4. maintenir la France parmi les grandes nations sportives

L'objectif est d'obtenir les meilleurs résultats possibles lors des grandes manifestations sportives internationales telles que les championnats du monde et les jeux olympiques, malgré l'augmentation de la concurrence internationale, tout en respectant l'éthique du sport et la santé des athlètes.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

1	Nombre de sportifs classés Elite <i>Sport de haut niveau et grands événements sportifs</i>	924	1.000	941	950	950	
---	---	-----	-------	-----	-----	-----	--

1. Pour être classé en catégorie Elite sur la liste nationale des sportifs de haut niveau, il faut avoir obtenu des résultats probants dans de grandes compétitions sportives internationales de référence (championnat du monde ou d'Europe). L'inscription reste valable 2 ans.

5. favoriser l'organisation de grandes compétitions internationales en France

L'organisation de tels événements contribue au rayonnement international de la France et constitue un élément très favorable au développement du sport à tous les niveaux. En 2005, une dizaine de championnats du monde ou d'Europe seront organisés en France.

Efficacité de la gestion

1. améliorer la procédure des conventions passées entre les fédérations sportives et le ministère

La mise en œuvre d'une comptabilité analytique fédérale permettant de mieux distinguer les actions subventionnées et une meilleure lisibilité des objectifs sportifs à atteindre sur une olympiade est recherchée. Des conventions pluriannuelles sont progressivement mises en place à ces fins en cohérence avec les échéances sportives.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

	Nombre de conventions pluriannuelles <i>accès aux pratiques sportives pour tous</i>	54	85	81	85	85	
--	--	----	----	----	----	----	--

P.L.F. 2005

Agrégat 21 Jeunesse, sports et vie associative

jeunesse et éducation populaire

Efficacité socio-économique**1. aider les associations locales ayant bénéficié d'un poste FONJEP à créer leur premier emploi associatif**

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

1	pourcentage de postes destinés à la création d'un premier emploi / nombre de postes attribués à des associations n'en bénéficiant pas l'année précédente <i>soutien au tissu associatif et éducation populaire</i>	27%	29%	29%	25%	nc	
---	---	-----	-----	-----	-----	----	--

1. En %. Source : services déconcentrés de la jeunesse et des sports

2. garantir la santé physique et morale des mineurs accueillis en centres de vacances et de loisirs en augmentant le taux annuel de contrôle des centres (objectif 20%)

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

1	Séjours en centres de vacances contrôlés (en % du total) <i>accès aux pratiques de loisirs et protection des mineurs</i>	15%	13%		NC	NC	
1	Centres de loisirs sans hébergement contrôlés (en % du total) <i>accès aux pratiques de loisirs et protection des mineurs</i>	17%	20%		NC	20%	

1. Sources : direction de la jeunesse et de l'éducation populaire

3. généraliser progressivement les contrats éducatifs locaux (CEL) de façon à atteindre les 12 millions d'enfants et de jeunes de 3 à 18 ans, en ciblant en priorité les enfants et les jeunes en zones urbaines en difficulté

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

1	taux d'implication (nombre d'enfants impliqués/nombre d'enfants scolarisés sur le territoire) <i>accès aux pratiques de loisirs et protection des mineurs</i>	57%	84%		NC	NC	
---	--	-----	-----	--	----	----	--

1. Source : services déconcentrés de la jeunesse et des sports

Agrégat 21 Jeunesse, sports et vie associative

Echelonnement des paiements résultant des autorisations de programme

P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

chapitre		Autorisations de programme		Crédits de paiement		
		En compte au 1er janvier 2004	Demandées pour 2005	En compte au 1er janvier 2004	Demandés pour 2005	
					Services votés	Mesures nouvelles
Titre V Investissements exécutés par l'Etat						
7ème partie Equipements administratif et divers						
57-01	Administration générale et équipement des établissements publics de l'Etat	70.407 ¹	6.950	55.070 ¹	5.450	2.066
Totaux titre V		70.407	6.950	55.070	5.450	2.066
Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat						
6ème partie Equipement culturel et social						
66-50	Subventions d'équipement aux collectivités	57.124 ²	4.954	23.074 ²	7.174	903
9ème partie Expérimentations dans le cadre de la loi organique du 1er août 2001						
69-01	Programme "Sport" - Expérimentation en région Aquitaine (nouveau)	2.078 ³	1.460	136 ³	1.159	1.071
69-02	Programme "Jeunesse et vie associative" - Expérimentation en région Aquitaine (nouveau)	544 ⁴	1.866	361 ⁴	141	1.866
Totaux titre VI		59.746	8.280	23.571	8.474	3.840
Totaux pour les dépenses en capital		130.153	15.230	78.641	13.924	5.906

¹ Après transport de crédits en compte (AP 1.560 milliers d'euros, CP 1.032 milliers d'euros) en provenance du chapitre 56-01 du budget : Education nationale, enseignement supérieur et recherche. I. Enseignement scolaire

² Après transport de crédits en compte (AP 23.253 milliers d'euros, CP 7.113 milliers d'euros) en provenance du chapitre 66-33 du budget : Education nationale, enseignement supérieur et recherche. I. Enseignement scolaire

Après transport de crédits en compte (AP 2.078 milliers d'euros, CP 136 milliers d'euros) à destination du chapitre 69-01

Après transport de crédits en compte (AP 544 milliers d'euros, CP 361 milliers d'euros) à destination du chapitre 69-02

³ Après transport de crédits en compte (AP 2.078 milliers d'euros, CP 136 milliers d'euros) en provenance du chapitre 66-50

⁴ Après transport de crédits en compte (AP 544 milliers d'euros, CP 361 milliers d'euros) en provenance du chapitre 66-50

P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

A ouvrir ultérieurement		Crédits de paiement							
		Echelonnement des crédits de paiement à ouvrir à partir de 2006							
Sur AP antérieures à 2005	Sur AP demandées en 2005	Total	Sur AP antérieures à 2005			Sur AP demandées en 2005			
			2006	2007	2008 et ultérieurement	2006	2007	2008 et ultérieurement	
9.887	4.884	14.771	3.000	3.000	3.887	1.738	3.146	"	
9.887	4.884	14.771	3.000	3.000	3.887	1.738	3.146	"	
26.876	4.051	30.927	8.475	9.300	9.101	1.486	2.565	"	
783	389	1.172	783	"	"	156	233	"	
42	"	42	42	"	"	"	"	"	
27.701	4.440	32.141	9.300	9.300	9.101	1.642	2.798	"	
37.588	9.324	46.912	12.300	12.300	12.988	3.380	5.944	"	

Présentation des emplois

Tableau récapitulatif de l'évolution du nombre des emplois

Catégories d'emplois	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005	Différence entre 2005 et 2004
Titulaires	5.668	292	885	6.261	+593
Contractuels	209	19	26	216	+7
Totaux	5.877	311	911	6.477	+600

P.L.F. 2005

Chapitre 31-90 article 20

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
---------	-----------------	----------------------------	--------------	-----------	------------------------

Chapitre 31-90 Rémunérations des personnels

Article 20 Administration centrale et inspection générale

Titulaires

Adjoint administratifs d'administration centrale (échelle 4)	266-351	45	1	1	45
Adjoint administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	359-393	5	"	"	5
Adjoint administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	271-378	9	"	1	10
Administrateur civil	451-782	1	"	"	1
Administrateur civil hors classe	657-Gr.B	"	"	1	1
Agent administratif de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	263-323	"	"	1	1
Agent des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	263-337	1	"	"	1
Assistant ingénieur	338-550	1	"	"	1
Attachés d'administration centrale	348-641	30	"	4	34
Attachés d'administration scolaire et universitaire	348-641	12	"	"	12
Attachés de l'Institut national de la statistique et des études économiques	348-641	3	"	"	3
Attaché principal d'administration centrale de 1ère classe	705-782	"	"	1	1
Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	433-672	2	"	"	2
Attaché principal de 1ère classe d'administration scolaire et universitaire	695-782	1	"	"	1
Attachés principaux de 2ème classe d'administration scolaire et universitaire	476-672	4	"	"	4
Chef d'arrondissement de l'équipement	625-820	1	"	"	1
Chef de mission d'administration centrale de l'éducation nationale, de la recherche, de la jeunesse et des sports	625-820	1	"	"	1
Conducteur d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	263-337	1	"	"	1
Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	263-323	1	"	1	2
Conseillers d'éducation populaire et de jeunesse de classe normale	348-657	21	"	3	24
Conseillers d'éducation populaire et de jeunesse hors-classe	494-782	5	"	"	5
Conseillers techniques et pédagogiques supérieurs de classe normale	378-820	"	"	5	5
Conservateur en chef du patrimoine	581-Gr.A	1	"	"	1

P.L.F. 2005

Chapitre 31-90 article 20

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Délégué interministériel à l'innovation sociale et à l'économie sociale	Gr.C-Gr.D	"	"	1	1
Ingénieurs de recherche de 1ère classe	581-820	3	"	"	3
Ingénieurs de recherche de 2ème classe	411-712	4	"	"	4
Ingénieur de recherche hors classe	657-Gr.A	1	"	"	1
Ingénieur des travaux publics de l'Etat	348-618	1	"	"	1
Ingénieurs d'études de 1ère classe	554-672	3	"	"	3
Ingénieurs d'études de 2ème classe	369-618	6	"	"	6
Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat	499-782	1	"	"	1
Ingénieur en chef des télécommunications	618-Gr.A	1	"	"	1
Inspecteurs de la jeunesse et des sports de 1ère classe	641-820	5	"	"	5
Inspecteurs de la jeunesse et des sports de 2ème classe	369-733	5	"	"	5
Inspecteur de service intérieur et du matériel de classe exceptionnelle d'administration centrale (NEI)	359-393	1	"	"	1
Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 2ème classe d'administration centrale (échelle 4)	266-351	2	"	"	2
Inspecteurs généraux de la jeunesse et des sports	695-Gr.C	14	"	1	15
Inspecteurs principaux de la jeunesse et des sports	513-Gr.B	23	"	1	24
Ouvrier professionnel d'administration centrale (échelle 3)	263-337	1	"	"	1
Professeur agrégé de classe normale	378-820	2	1	"	1
Professeur agrégé hors-classe	657-Gr.A	"	"	1	1
Professeurs de sport de classe normale	348-657	32	"	2	34
Professeurs de sport hors-classe	494-782	9	"	2	11
Professeur des écoles de classe normale	348-657	"	"	1	1
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle d'administration centrale	376-513	4	1	"	3
Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	290-462	35	1	1	35
Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	351-488	7	"	"	7
Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe exceptionnelle du ministère de l'éducation nationale	376-513	9	"	"	9
Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe normale du ministère de l'éducation nationale	290-462	19	"	"	19

P.L.F. 2005

Chapitre 31-90 article 20

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe supérieure du ministère de l'éducation nationale	351-488	5	"	"	5
Technicien de recherche et de formation de classe normale de l'éducation nationale	296-462	"	"	1	1
Technicien paramédical de classe normale	307-472	1	"	"	1
Totaux pour les titulaires		339	4	29	364
Contractuels					
Agents contractuels	645-Gr.A	3	"	"	3
Agents contractuels	411-657	4	"	"	4
Agent contractuel	281-454	"	"	1	1
Agents contractuels de 1ère catégorie	410-782	"	"	4	4
Agents contractuels de 1ère catégorie	348-641	6	2	"	4
Agents contractuels de 2ème catégorie	348-641	"	"	2	2
Agents contractuels de 3ème catégorie	289-379	5	"	"	5
Agents contractuels hors catégorie	733-Gr.B	"	"	4	4
Agent contractuel hors catégorie	569-721	1	"	"	1
Agent contractuel technique niveau A 1	581-820	1	"	"	1
Architecte contractuel	442-721	2	1	"	1
Conseiller médical sportif	820-Gr.A	1	"	"	1
Conseiller technique et pédagogique de la jeunesse, des sports et des loisirs de 1ère catégorie	320-657	2	1	"	1
Conseillers techniques et pédagogiques de la jeunesse, des sports et des loisirs de 2ème catégorie	296-549	3	"	"	3
Médecins contractuels	618-Gr.A	3	"	"	3
Pharmacien contractuel	618-820	1	"	"	1
Totaux pour les contractuels		32	4	11	39
Totaux pour l'article 20		371	8	40	403

Article 30 Directions régionales et départementales**Titulaires**

Adjoint administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351	373	11	"	362
Adjoint administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	359-393	84	3	"	81
Adjoint administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	271-378	167	6	"	161

P.L.F. 2005

Chapitre 31-90 article 30

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Agents administratifs de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	263-337	24	1	"	23
Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323	69	4	"	65
Agent des services techniques de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	263-337	1	"	"	1
Assistants ingénieurs	338-550	3	"	"	3
Attachés d'administration scolaire et universitaire	348-641	94	6	"	88
Attachés principaux de 1ère classe d'administration scolaire et universitaire	695-782	3	"	"	3
Attachés principaux de 2ème classe d'administration scolaire et universitaire	476-672	20	"	"	20
Directeurs départementaux de 1ère catégorie de la jeunesse, des sports et des loisirs	477-Gr.A	10	"	"	10
Directeurs départementaux de 2ème catégorie de la jeunesse, des sports et des loisirs	477-820	30	"	"	30
Directeurs départementaux de 3ème catégorie de la jeunesse, des sports et des loisirs	477-820	38	3	"	35
Directeurs régionaux adjoints de 1ère catégorie de la jeunesse, des sports et des loisirs	477-Gr.A	4	"	"	4
Directeurs régionaux adjoints de 2ème catégorie de la jeunesse, des sports et des loisirs	477-820	11	"	"	11
Directeurs régionaux adjoints de 3ème catégorie de la jeunesse, des sports et des loisirs	477-820	7	1	"	6
Directeurs régionaux de la jeunesse, des sports et des loisirs	679-Gr.B	26	1	"	25
Ingénieurs de recherche de 1ère classe	581-820	2	"	"	2
Ingénieurs de recherche de 2ème classe	411-712	2	"	"	2
Ingénieur d'études de 1ère classe	554-672	1	"	"	1
Ingénieurs d'études de 2ème classe	369-618	18	1	"	17
Inspecteurs de la jeunesse et des sports de 1ère classe	641-820	85	5	"	80
Inspecteurs de la jeunesse et des sports de 2ème classe	369-733	123	5	"	118
Inspecteurs principaux de la jeunesse et des sports	513-Gr.B	27	1	"	26
Ouvriers d'entretien et d'accueil de 1ère classe des établissements d'enseignement de l'éducation nationale (échelle 3)	263-337	4	"	"	4

P.L.F. 2005

Chapitre 31-90 article 30

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Ouvriers d'entretien et d'accueil de 2ème classe des établissements d'enseignement de l'éducation nationale (échelle 2)	263-323	11	"	"	11
Ouvrier professionnel des services déconcentrés (échelle 3)	263-337	1	"	"	1
Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe exceptionnelle du ministère de l'éducation nationale	376-513	63	2	"	61
Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe normale du ministère de l'éducation nationale	290-462	239	13	2	228
Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe supérieure du ministère de l'éducation nationale	351-488	78	2	"	76
Secrétaire général d'administration scolaire et universitaire	657-820	1	"	"	1
Techniciens de recherche et de formation de classe exceptionnelle de l'éducation nationale	376-513	3	"	"	3
Techniciens de recherche et de formation de classe normale de l'éducation nationale	296-462	4	2	"	2
Totaux pour les titulaires		1.626	67	2	1.561
Totaux pour l'article 30		1.626	67	2	1.561

Article 50 Encadrement des activités physiques et sportives

Titulaires

Conseillers techniques et pédagogiques supérieurs de classe normale	378-820	128	5	10	133
Conseillers techniques et pédagogiques supérieurs hors classe	733-Gr.A	54	"	5	59
Professeurs agrégés de classe normale	378-820	13	1	"	12
Professeurs agrégés hors-classe	657-Gr.A	8	"	"	8
Professeurs de sport de classe normale	348-657	1.828	78	"	1.750
Professeurs de sport hors-classe	494-782	303	11	"	292
Totaux pour les titulaires		2.334	95	15	2.254

Contractuels

Conseillers techniques et pédagogiques de la jeunesse, des sports et des loisirs de 1ère catégorie	320-657	11	1	"	10
--	---------	----	---	---	----

P.L.F. 2005

Chapitre 31-90 article 50

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Conseillers techniques et pédagogiques de la jeunesse, des sports et des loisirs de 2ème catégorie	296-549	11	5	"	6
Totaux pour les contractuels		22	6	"	16
Totaux pour l'article 50		2.356	101	15	2.270

Article 70 Etablissements publics

Titulaires

Adjoint administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351	94	9	"	85
Adjoint administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	359-393	20	"	"	20
Adjoint administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	271-378	40	"	"	40
Agents administratifs de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	263-337	5	"	"	5
Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323	14	"	"	14
Assistant de service social	307-499	1	1	"	"
Assistant de service social principal	374-533	"	"	1	1
Assistants ingénieurs	338-550	"	"	2	2
Attachés d'administration scolaire et universitaire	348-641	27	"	"	27
Attaché principal de 1ère classe d'administration scolaire et universitaire	695-782	1	"	"	1
Attachés principaux de 2ème classe d'administration scolaire et universitaire	476-672	3	"	"	3
Cadres supérieurs techniques ou scientifiques de l'INSEP de 1ère catégorie	494-782	33	"	"	33
Cadres supérieurs techniques ou scientifiques de l'INSEP hors catégorie	618-Gr.A	27	"	"	27
Chargés d'études documentaires des ministères de l'éducation nationale et de la culture	348-641	5	"	"	5
Conseillers d'administration scolaire et universitaire de classe normale	452-710	11	"	"	11
Conseillers d'administration scolaire et universitaire hors classe	695-797	5	"	"	5
Conseillers d'éducation populaire et de jeunesse de classe normale	348-657	"	"	33	33
Conseillers d'éducation populaire et de jeunesse hors-classe	494-782	"	"	3	3
Conseillers techniques et pédagogiques supérieurs de classe normale	378-820	13	"	8	21

P.L.F. 2005

Chapitre 31-90 article 70

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Conseillers techniques et pédagogiques supérieurs hors classe	733-Gr.A	5	"	1	6
Directeurs	513-Gr.B	10	"	"	10
Directeur	378-Gr.A	1	"	"	1
Directeurs	369-820	13	"	"	13
Directeurs	348-782	3	"	"	3
Directeur adjoint	513-Gr.B	1	"	"	1
Directeur adjoints	378-Gr.A	4	"	"	4
Directeurs adjoints de certains établissements du ministère des sports	369-820	10	"	"	10
Directeurs adjoints de certains établissements du ministère des sports	348-782	24	"	"	24
Infirmiers (es) de classe normale des administrations de l'Etat	307-480	15	"	"	15
Infirmiers (es) de classe supérieure des administrations de l'Etat	410-533	6	"	"	6
Ingénieur de recherche de 1ère classe	581-820	1	"	"	1
Ingénieur de recherche de 2ème classe	411-712	1	"	"	1
Ingénieurs d'études de 2ème classe	369-618	4	"	1	5
Inspecteur de la jeunesse et des sports de 2ème classe	369-733	1	"	"	1
Magasinier en chef (échelle 5)	271-378	"	"	1	1
Magasinier spécialisé hors classe (échelle 4)	266-351	1	1	"	"
Maîtres de conférences de 1ère classe	622-820	5	"	"	5
Maîtres ouvriers des services déconcentrés (échelle 5)	271-378	55	"	"	55
Maîtres ouvriers principaux des services déconcentrés (EIS)	327-415	12	3	"	9
Ouvriers d'entretien et d'accueil de 1ère classe des établissements d'enseignement de l'éducation nationale (échelle 3)	263-337	107	18	"	89
Ouvriers d'entretien et d'accueil de 2ème classe des établissements d'enseignement de l'éducation nationale (échelle 2)	263-323	250	48	"	202
Ouvriers professionnels des services déconcentrés (échelle 3)	263-337	139	5	"	134
Ouvriers professionnels principaux des services déconcentrés (échelle 4)	266-351	38	"	"	38
Professeurs agrégés de classe normale	378-820	17	3	"	14
Professeurs agrégés hors-classe	657-Gr.A	2	"	3	5
Professeur certifié	348-657	1	"	"	1
Professeurs de sport de classe normale	348-657	190	3	2	189
Professeurs de sport hors-classe	494-782	26	1	"	25

P.L.F. 2005

Chapitre 31-90 article 70

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Professeurs des universités de 2ème classe	657-Gr.A	5	"	"	5
Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe exceptionnelle du ministère de l'éducation nationale	376-513	10	"	1	11
Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe normale du ministère de l'éducation nationale	290-462	64	"	3	67
Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe supérieure du ministère de l'éducation nationale	351-488	16	"	"	16
Secrétaires généraux d'administration scolaire et universitaire	657-820	2	"	"	2
Surveillants (échelle 5)	271-378	24	"	"	24
Techniciens de recherche et de formation de classe exceptionnelle de l'éducation nationale	376-513	3	1	"	2
Techniciens paramédicaux de classe supérieure	410-499	3	"	2	5
Technicien surveillant des services médicaux	374-533	1	"	"	1
Totaux pour les titulaires		1.369	93	61	1.337
Contractuels					
Agent administratif (conseil national des sports de montagne)	369-820	1	"	"	1
Agent contractuel de 1ère catégorie	348-641	1	"	"	1
Agent contractuel de 3ème catégorie	289-379	"	"	1	1
Agent contractuel (mécanicien moteur marin)	263-356	1	"	"	1
Architecte contractuel	442-721	1	"	"	1
Chargé de recherche	488	2	2	"	"
Chefs de département de l'institut national du sport et de l'éducation physique	513-820	4	"	"	4
Conseiller technique et pédagogique de la jeunesse, des sports et des loisirs de 1ère catégorie	320-657	1	"	"	1
Conseiller technique et pédagogique de la jeunesse, des sports et des loisirs de 2ème catégorie	296-549	1	"	"	1
Contractuel masseur kinésithérapeute	410-499	"	"	1	1
Contractuels masseurs kinésithérapeutes	307-472	"	"	4	4
Contractuels masseurs kinésithérapeutes	280-415	6	4	"	2
Directeur des études et du centre sportif	411-741	1	"	"	1
Directeur d'établissement national	Gr.B-Gr.C	1	"	"	1
Enseignants	348-657	76	1	"	75

P.L.F. 2005

Chapitre 31-90 article 70

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Enseignants de haut niveau	378-820	3	"	"	3
Enseignants hors-classe	494-782	6	"	"	6
Infirmier contractuel	276-402	1	"	"	1
Médecins contractuels	618-Gr.A	18	"	"	18
Secrétaire général de l'institut national du sport et de l'éducation physique	687-Gr.A	1	"	"	1
Sous-bibliothécaire contractuel	263-404	1	"	"	1
Surveillant chef masseur kinésithérapeute	386-550	1	"	"	1
Techniciens de haut niveau	581-820	4	"	"	4
Techniciens de maintenance	290-488	2	"	"	2
Technicien de maintenance	267-340	1	"	"	1
Technicien électro-météo	290-488	1	"	"	1
Technicien en radiologie	280-415	1	1	"	"
Techniciens spécialistes	296-499	12	"	"	12
Technicien spécifique voilier	263-337	1	"	"	1
Technicien 2B	290-488	1	"	"	1
Techniciens 3B	281-420	2	"	"	2
Totaux pour les contractuels		152	8	6	150
Totaux pour l'article 70		1.521	101	67	1.487

Article 80 Encadrement des activités concernant la jeunesse et la vie associative (nouveau)**Titulaires**

Conseillers d'éducation populaire et de jeunesse de classe normale	348-657	"	28	495	467
Conseillers d'éducation populaire et de jeunesse hors-classe	494-782	"	5	94	89
Conseillers techniques et pédagogiques supérieurs de classe normale	378-820	"	"	42	42
Conseillers techniques et pédagogiques supérieurs hors classe	733-Gr.A	"	"	12	12
Totaux pour les titulaires		"	33	643	610

Contractuels

Conseillers techniques et pédagogiques de la jeunesse, des sports et des loisirs de 1ère catégorie	320-657	"	1	5	4
--	---------	---	---	---	---

P.L.F. 2005

Chapitre 31-90 article 80

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Conseillers techniques et pédagogiques de la jeunesse, des sports et des loisirs de 2ème catégorie	296-549	"	"	4	4
Totaux pour les contractuels		"	1	9	8
Totaux pour l'article 80		"	34	652	618
Totaux pour le chapitre 31-90		5.874	311	776	6.339

Chapitre 37-10 Conseil de prévention et de lutte contre le dopage**Article 10 Conseil de prévention et de lutte contre le dopage****Contractuels**

Agent contractuel de 1ère catégorie	348-641	1	"	"	1
Agent contractuel de 3ème catégorie	289-379	1	"	"	1
Secrétaire général contractuel	513-Gr.A	1	"	"	1
Totaux pour les contractuels		3	"	"	3
Totaux pour l'article 10		3	"	"	3
Totaux pour le chapitre 37-10		3	"	"	3

Chapitre 39-01 Programme "Sport" - Expérimentation en région Auvergne (nouveau)**Article 10 Promotion du sport pour le plus grand nombre****Titulaires**

Professeurs de sport de classe normale	348-657	"	"	21	21
--	---------	---	---	----	----

P.L.F. 2005

Chapitre 39-01 article 10

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Professeurs de sport hors-classe	494-782	"	"	2	2
Totaux pour les titulaires		"	"	23	23
Totaux pour l'article 10		"	"	23	23

Article 20 Développement du sport de haut niveau**Titulaires**

Professeurs de sport de classe normale	348-657	"	"	13	13
Totaux pour les titulaires		"	"	13	13
Totaux pour l'article 20		"	"	13	13

Article 30 Prévention par le sport et protection des sportifs**Titulaires**

Professeurs de sport de classe normale	348-657	"	"	9	9
Professeur de sport hors-classe	494-782	"	"	1	1
Totaux pour les titulaires		"	"	10	10
Totaux pour l'article 30		"	"	10	10

Article 40 Promotion des métiers du sport**Titulaires**

Professeur agrégé de classe normale	378-820	"	"	1	1
Professeurs de sport de classe normale	348-657	"	"	11	11
Professeurs de sport hors-classe	494-782	"	"	4	4
Totaux pour les titulaires		"	"	16	16
Totaux pour l'article 40		"	"	16	16

Totaux pour le chapitre 39-01" " **62 62****Chapitre 39-02 Programme "Jeunesse et vie associative" - Expérimentation en région Auvergne (nouveau)****Article 20 Promotion des actions en faveur de la jeunesse****Titulaires**

Conseillers d'éducation populaire et de jeunesse de classe normale	348-657	"	"	4	4
--	---------	---	---	---	---

P.L.F. 2005

Chapitre 39-02 article 20

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse hors-classe	494-782	"	"	1	1
Totaux pour les titulaires		"	"	5	5
Totaux pour l'article 20		"	"	5	5

Article 30 Promotion des actions en faveur de l'éducation populaire**Titulaires**

Conseillers d'éducation populaire et de jeunesse de classe normale	348-657	"	"	4	4
Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse hors-classe	494-782	"	"	1	1
Totaux pour les titulaires		"	"	5	5
Totaux pour l'article 30		"	"	5	5

Article 40 Protection des jeunes**Titulaires**

Conseillers d'éducation populaire et de jeunesse de classe normale	348-657	"	"	4	4
Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse hors-classe	494-782	"	"	1	1
Totaux pour les titulaires		"	"	5	5
Totaux pour l'article 40		"	"	5	5

Article 50 Promotion de l'animation et de l'encadrement associatif**Titulaires**

Conseillers d'éducation populaire et de jeunesse de classe normale	348-657	"	"	5	5
Totaux pour les titulaires		"	"	5	5
Totaux pour l'article 50		"	"	5	5

Totaux pour le chapitre 39-02

		"	"	20	20
--	--	---	---	-----------	-----------

P.L.F. 2005

Chapitre 39-03 article 10

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
---------	-----------------	----------------------------	--------------	-----------	------------------------

Chapitre 39-03 Programme "Soutien à la politique du sport, de la jeunesse et de la vie associative" (hors CREPS) - Expérimentation en région Auvergne (nouveau)**Article 10 Soutien des programmes opérationnels****Titulaires**

Adjoint administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351	"	"	10	10
Adjoint administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	359-393	"	"	3	3
Adjoint administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	271-378	"	"	5	5
Agent administratif de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	263-337	"	"	1	1
Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323	"	"	3	3
Attachés d'administration scolaire et universitaire	348-641	"	"	5	5
Directeurs départementaux de 3ème catégorie de la jeunesse, des sports et des loisirs	477-820	"	"	3	3
Directeur régional adjoint de 3ème catégorie de la jeunesse, des sports et des loisirs	477-820	"	"	1	1
Directeur régional de la jeunesse, des sports et des loisirs	679-Gr.B	"	"	1	1
Ingénieur d'études de 2ème classe	369-618	"	"	1	1
Inspecteurs de la jeunesse et des sports de 1ère classe	641-820	"	"	5	5
Inspecteurs de la jeunesse et des sports de 2ème classe	369-733	"	"	3	3
Professeur de sport de classe normale	348-657	"	"	1	1
Secrétaire d'administration scolaire et universitaire de classe exceptionnelle du ministère de l'éducation nationale	376-513	"	"	1	1
Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe normale du ministère de l'éducation nationale	290-462	"	"	8	8

P.L.F. 2005

Chapitre 39-03 article 10

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe supérieure du ministère de l'éducation nationale	351-488	"	"	2	2
Totaux pour les titulaires		"	"	53	53
Totaux pour l'article 10		"	"	53	53
Totaux pour le chapitre 39-03		"	"	53	53
Effectifs totaux		5.877	311	911	6.477